

# BIOT <sup>'</sup>INFOS

TRIMESTRIEL HIVER 2011

**HOMMAGE**  
**À PIERRE OPERTO**  
P 11

**CULTURE, ART**  
Biot et les Templiers 2011  
P 24

**SPORTS**  
Tour Méditerranéen Cycliste P46  
Paris - Nice P 47



## ÉDITO

Chers Amis Biotois,

L'équipe municipale et moi-même vous présentons nos vœux les plus sincères pour 2011. Nous vous souhaitons une année remplie de bonheur, de richesse intérieure, de joie et de santé, pour vous et pour vos proches. Nous serions honorés, à cette occasion, de vous recevoir le vendredi 7 janvier à 18h30 à la traditionnelle cérémonie de présentation des Vœux, dans le cadre chaleureux de la Salle des Amandiers au 260 route du Pin Montard à Biot Sophia Antipolis. Vous assisterez notamment à la projection exceptionnelle du film « Opéra d'Azur », retraçant les deux mille ans d'histoire de notre Côte d'Azur.

Je vous donne un autre rendez-vous, le vendredi 28 janvier à 15h, pour inaugurer notre presbytère entièrement refait à neuf, après douze mois de travaux conséquents.

Ce projet achevé, c'est un autre qui débute avec les travaux de réalisation de la vidéoprotection, pour une durée de douze mois. Cet outil de démarche prévention-sécurité sera opérationnel fin 2011. Il sera complété par le lancement de l'opération « Voisins Vigilants ». L'association de ces deux dispositifs permettra notamment, dans le respect de la vie privée, d'augmenter notre sérénité au quotidien.

Le premier trimestre sera riche en événements. Parmi les rendez-vous majeurs, le samedi 12 février, vous assisterez à l'arrivée d'étape du Tour Méditerranéen cycliste professionnel sur l'épreuve La Londe – Biot, et le lendemain matin vous pourrez supporter les coureurs au départ de la dernière étape Biot - Toulon Mont-Faron. Le samedi 12 mars nous accueillerons une autre course cycliste mythique : le Paris-Nice, où Biot sera ville étape et où les coureurs réaliseront deux boucles avant l'arrivée dans le quartier Funel de Biot Sophia Antipolis. Et les 25, 26 et 27 mars, nous accueillerons au cœur de notre ville pour la troisième fois nos Templiers, avec des troupes de très grande qualité, venant de France, d'Italie et d'Allemagne. Vous retrouverez tout ce qui fait le succès de notre manifestation historique, avec cette année, d'époustouflantes nouveautés. Nous vous proposerons d'assister à un spectacle son et lumière pour l'embrasement de notre « Cité de Buzot », et à des tournois de chevaliers dans la pure tradition du XII<sup>e</sup> siècle et d'autres surprises à découvrir.

Je n'oublie pas, malgré l'effervescence des fêtes de fin d'année et ces réjouissances, que notre ville a été très marquée par de tristes nouvelles. Ainsi, Biot vient de faire ses adieux à deux grands hommes aux cœurs généreux et altruistes : Pierre OPERTO, Maire de Biot de 1989 à 2001, et Paul MAGRO, à l'origine de la création du corps des sapeurs-pompiers de Biot. Toutes nos pensées vont à leurs familles.

Afin de vous permettre de me rencontrer sans rendez-vous, j'assurerai ma permanence samedi 29 janvier de 8h à 12h en mairie principale.

Je vous réitère mes vœux et vous souhaite une excellente année 2011.

Bien sincèrement,

Jean-Pierre DERMIT  
Maire

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

BIOT  
Sophia Antipolis



Jean-Pierre DERMIT, Maire de Biot  
et le Conseil Municipal vous présentent leurs  
**Meilleurs Vœux 2011**

## BIOT'INFOS

TRIMESTRIEL HIVER 2011

MAGAZINE D'INFORMATIONS  
édité par la Ville de Biot

Directeur de la publication et  
de la rédaction  
Jean-Pierre Dermit, Maire

Conception  
Service communication

Rédaction  
Service communication  
Services Municipaux  
Associations biotoises  
Contact 04 92 91 55 74  
www.biot.fr  
email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page  
Service Communication

Impression  
Trulli  
Imprimé en 7000 exemplaires  
N°ISNN : 1250-7415

Photos  
Couverture : Y.Seuret,  
Service communication

Remerciements  
Associations biotoises  
Services municipaux  
Christiane



BIOT'INFOS - HIVER 2011



# SOMMAIRE

P11 Vie communale

Hommage  
à Pierre Operto



P21 Environnement

Des solutions  
de performance  
énergétique

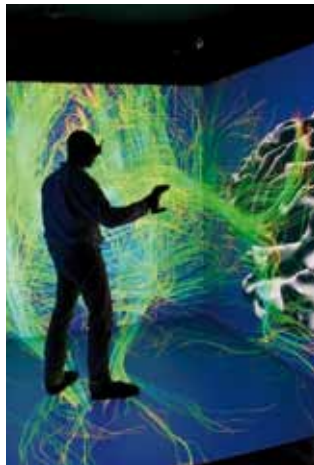
P24 Culture, art,  
événements

Biot  
et les Templiers 2011



P33 Patrimoine, Histoire  
locale, Traditions

Fête du Mimosa



P35 Économie, Tourisme

L'INRIA  
inaugure l'espace  
immersif



P36 Vie scolaire, Petite  
enfance, Jeunesse

"C'est pas Sorcier"  
à Biot



P39 Social, Humanitaire,  
Vie citoyenne

Téléthon 2010

P46 Sports

38<sup>ème</sup> Tour  
Méditerranéen  
Cycliste



P47

Le Paris - Nice  
fait étape à Biot



P52 État-civil

Le Jardin  
du Souvenir



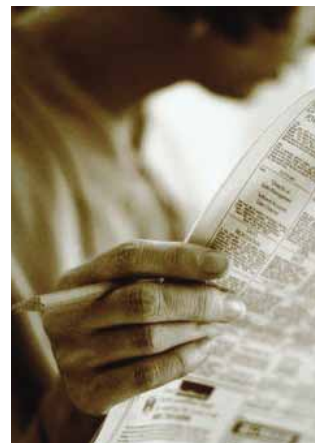
P54

Carnet



P56 Infos pratiques  
Petites annonces

P58 Agenda



# BIOT

# Invitation

Jean-Pierre Dermit  
Maire de Biot  
Vice-président de la CASA

Le Conseil Municipal

Vous prie de bien vouloir honorer de votre présence

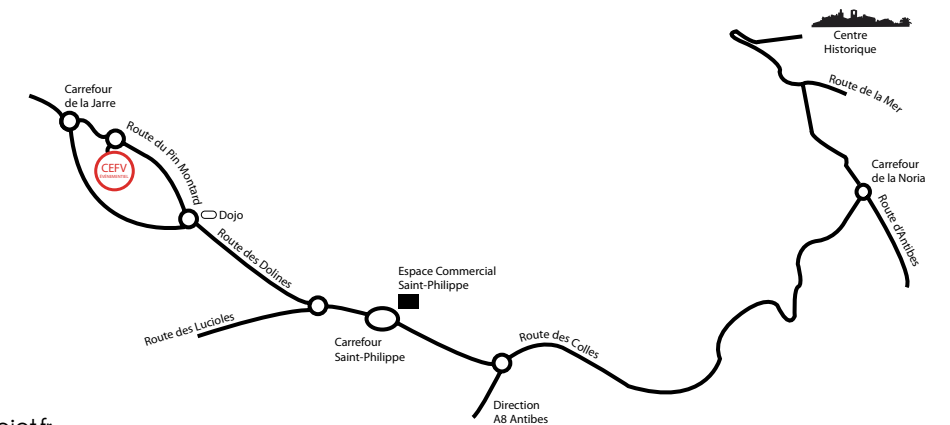
La cérémonie de présentation des Vœux de la Nouvelle Année

Vendredi 7 janvier 2011 à 18h30

Salle des Amandiers - CEFV ÉVÉNEMENTIEL

PLAN D'ACCÈS:

CEFV ÉVÉNEMENTIEL  
Salle des Amandiers  
260 route du Pin Montard  
06140 Biot - Sophia Antipolis



Renseignements/ RSVP:

04 92 91 55 87 - cabinet-maire@biot.fr

LA BANQUE POPULAIRE  
CÔTE D'AZUR présente



MEMOIRES, TRESORS  
ET GRANDES ESPERANCES  
DE LA CÔTE D'AZUR  
À L'AUBE DU 21<sup>ème</sup> SIÈCLE

## OPÉRA D'AZUR, UN GRAND SPECTACLE MULTI-IMAGES

Ce spectacle retrace 25 siècles d'Histoire de la Côte d'Azur à travers une immense fresque photographique de plus de 10 000 images sur fond de poèmes et de musiques d'amoureux de la région. Le photographe Jean-François Landrea et son équipe ont sillonné pendant plus d'un an, les plus beaux sites du territoire et les collections de trente musées pour faire découvrir au plus grand nombre des aspects surprenants de cette région mondialement connue.

Ce film produit par la Banque Populaire Côte d'Azur sera diffusé une première fois le 7 janvier à 18h30 lors de la soirée de présentation des Vœux du Maire à la population.

Le 8 janvier, l'Espace des Arts et de la Culture de Biot (EAC) le rediffusera gratuitement à 16h puis à 18h.

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU

Séance du 23 septembre 2010

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
-APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2010.

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire - article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
- PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

#### Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR  
Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)  
- ABROGE dans toutes ses dispositions le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 29 mai 2008.  
- APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.  
- DIT que le présent règlement fait foi sous réserve d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires portant sur le fonctionnement des conseils municipaux.

### POPULATION

#### Transmission des données de l'État Civil à l'INSEE par voie dématérialisée – Signature d'une convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'INSEE concernant la transmission des données de l'état civil par voie dématérialisée à l'INSEE au moyen d'Internet.

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus.  
- PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

#### Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 28 voix POUR  
Et 1 ABSTENTION (Mme DEBRAS)  
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus.  
- PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

#### Indemnité de départ volontaire de la Fonction Publique Territoriale.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 24 voix POUR  
Et 5 voix CONTRE (Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
- APPROUVE la création d'une indemnité de départ volontaire.  
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

#### Prime de service et de rendement – Modification du régime indemnitaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR  
Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)  
- APPROUVE la mise en œuvre des nouveaux montants de la prime de service et de rendement.

#### Convention de partenariat avec la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour le personnel communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- DONNE son accord sur les termes de la convention de partenariat avec la Caisse d'Épargne Côte d'Azur jointe à la présente délibération.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

### VOIRIE

#### Déneigement de la voirie communale – Demande de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général pour les dépenses liées au déneigement.

### TRAVAUX

#### Élargissement du chemin Santa Maria – Acquisition d'une partie des terrains nécessaires à l'élargissement du chemin – Autorisation au Maire de signer les documents d'acquisition – Parcelles cadastrées AP n° 113, 118, 120, 121.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- DONNE SON ACCORD sur les acquisitions foncières permettant l'aménagement du chemin Santa Maria, selon les termes de la présente délibération.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

### LOGISTIQUE

#### Fixation du loyer avec charges de deux logements communaux situés 10, rue de la Caroute.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- APPROUVE le taux de 12€ le m<sup>2</sup> pour le calcul du loyer charges comprises.

### FINANCES

#### Décision modificative n°1 - Budget Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget de la ville telle que définie ci-dessus.

#### Taxe de séjour: procédure de recouvrement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- APPROUVE la mise en place de la procédure de recouvrement de la taxe de séjour selon les modalités décrites ci-dessus.

#### Compte-rendu des travaux menés par la société CTR portant sur l'optimisation des charges patronales entre 2006 et 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
- PREND ACTE du compte-rendu des travaux menés par la société CTR portant sur l'optimisation des charges patronales entre 2006 et 2009.

### SPORT

#### Complexe Sportif des Combes – Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour le projet du « Complexe Sportif des Combes », sur la partie équipements sportifs.  
- S'ENGAGE à prendre à sa charge au minimum 20% du coût total de l'opération.  
- S'ENGAGE à doter le complexe d'un défibrillateur automatisé externe.  
- PREND ACTE que les travaux ne pourront pas commencer tant que la collectivité n'aura pas reçu un accusé de réception de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – service Jeunesse et Sport.

#### Micro site multisports – Demande de subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,  
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, l'attribution d'aides financières les plus élevées possibles pour l'opération précitée.

### DÉCHETS

#### Présentation du rapport annuel de la CASA concernant la commune de Biot – année 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
- PREND ACTE de la présentation du bilan de la CASA sur la gestion des déchets pour l'année 2009 concernant la commune de Biot.

### PROJET BÂCHETTES

#### Suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bâchettes sur le territoire communal de la Ville de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR  
Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)  
- SUPPRIME la ZAC des Bâchettes.  
- ABROGE en conséquence, les délibérations n°7-01 du 24 septembre 2009, n°5-01 en date du 28 janvier 2010 et n°1-01 en date du 15 avril 2010 relatives à la création d'une zone d'aménagement concerté dans le secteur des Bâchettes.

#### Déclaration sans suite de la procédure relative à la passation d'une concession d'aménagement soumise au droit communautaire des

#### concessions conformément aux articles R\*. 300-4 à R\*. 300-11 du code de l'urbanisme pour la réalisation de l'opération d'aménagement « ZAC des Bâchettes ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 23 voix POUR  
Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
- DÉCIDE d'autoriser le Maire à déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général la procédure de passation de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre du projet de création d'un nouveau quartier urbain de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Bâchettes sur le territoire communal de la Ville de Biot, lancée par un avis d'appel public à la concurrence publié le 6 mai 2010 au BOAMP, le 7 mai 2010 au JOUE, le 7 mai 2010 au Moniteur et mis en ligne sur le site « Marches-securises.fr » le 3 mai 2010, les raisons qui ont conduit la Ville à lancer une procédure de passation de la concession d'aménagement n'existant plus. En effet, la Ville de Biot a acquis récemment, en parallèle à la procédure de passation de la concession d'aménagement, la totalité du foncier objet du périmètre de la ZAC. Ainsi, le recours à la procédure de la concession d'aménagement n'est plus justifié et en tout état de cause moins intéressant qu'un autre montage. En effet, la Ville souhaiterait lancer une procédure lui permettant de rester propriétaire d'une grande partie du foncier. Or, tel n'est pas le cas avec le montage initialement prévu (ZAC et concession d'aménagement) qui impose à la Ville de Biot de céder l'intégralité du foncier.

#### Projet de lancement d'une procédure de délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement souterrain sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR  
Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)  
- APPROUVE le principe de lancement d'une délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement souterrain sur le périmètre du secteur des Bâchettes de la Ville de Biot.

#### Saisine de Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 23 voix POUR  
Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
- DÉCIDE de saisir la commission consultative des services publics locaux afin de la consulter pour avis sur le mode de gestion du parc public de stationnement souterrain du secteur des Bâchettes.

#### Principe de la désignation des membres de la Commission d'Ouverture des Plis prévue à l'article 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 23 voix POUR  
Et 5 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD)  
- DÉCIDE d'organiser, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations.  
- DÉCIDE que cette commission sera composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

- DÉCIDE que cette commission d'ouverture des plis sera compétente pour toute procédure de passation d'une délégation de service public de la Ville de Biot au sens des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ou pour tout avenant à une délégation de service public nécessitée dans les conditions prévues au Code général des collectivités territoriales.

- DÉCIDE que les membres du Conseil Municipal qui souhaiteront être membres élus pourront, jusqu'au début du vote, présenter leur candidature. Une présentation de candidature pourra aussi être faite par courrier, reçu au plus tard au début de l'ouverture de ce point de l'ordre du jour lors de cette séance du conseil. Les candidatures seront présentées sous la forme de listes.

- DÉCIDE que chaque liste de candidats pourra présenter des observations orales avant le vote, lequel sera effectué au scrutin de liste à un tour, au scrutin secret, avec une représentation à la proportionnelle.

- DÉCIDE que dans ces conditions, il sera procédé à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'ouverture des plis.

### Lancement d'une procédure de passation d'un appel à projet sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)

- DÉCIDE d'approuver le lancement d'une procédure de passation relative à l'appel à projets sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

### URBANISME

#### Plan Local d'Urbanisme – Prescription de la révision simplifiée pour l'aménagement du secteur des Bâchettes – Définition des modalités de concertation.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)

- DONNE un avis favorable à la mise en révision simplifiée du PLU pour permettre l'aménagement du secteur des Bâchettes.

- APPROUVE les objectifs de la révision simplifiée du PLU, en l'occurrence réviser les règles et le zonage de ce plan afin de rendre possible l'aménagement du secteur des Bâchettes selon les orientations précitées,

- DÉFINIT les modalités de la concertation selon les modalités suivantes : un dossier accompagné d'un registre de concertation permettant de recueillir les observations de la population sera tenu à la disposition du public au service de l'urbanisme aux horaires d'ouverture au public pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Ce dossier pourra être complété, en tant que de besoin, par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la période de concertation.

Une réunion de concertation publique sera organisée.

L'ensemble des documents relatifs au projet sera, sauf contraintes techniques, mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Biot.

Les dates de la concertation ainsi définies seront communiquées par voie d'affichage (panneaux des informations municipales), par voie de presse et sur le site Internet de la Ville de Biot.

- DÉCIDE le principe du recours à un cabinet d'urbanisme de réaliser les études nécessaires à la révision simplifiée du PLU.

- SOLLICITE l'État conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, pour l'allocation d'une dotation pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision simplifiée du PLU.

### FONCIER

#### Acquisition amiable d'une parcelle cadastrée BI 39 et d'un lot de copropriété cadastrée section BI 40.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- RAPPORTE la délibération n° 2010/31/3-04 du 25 mars 2010 approuvant l'acquisition de l'unique parcelle cadastrée section BI n° 39.

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI n°39, et du lot de copropriété n° 9 cadastrée section BI n°40 sis 2 chemin Neuf à Biot.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Henri Joseph Marius ALUNNI, propriétaire, tous les actes nécessaires à l'acquisition des biens sus décrits pour un montant de 220 000€ ainsi que les actes nécessaires à l'occupation à titre gratuit du logement jusqu'au 30 avril 2011.

### RISQUES NATURELS

#### Création d'un réservoir incendie de 120 m<sup>3</sup> dans le quartier des Aspres – Acquisition de terrain et de servitude sur la parcelle cadastrée C 244.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- DONNE son accord sur les conditions de l'acquisition foncière permettant la réalisation du réservoir incendie du quartier des Aspres Nord, selon les termes de la présente délibération et les plans d'implantation joints.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes hypothécaires afférents.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents d'autorisation au titre du droit du sol.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### Participation de la commune au projet TICELEC dans le cadre de l'appel à projet Région PACA « Agir ensemble pour l'énergie ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- ENGAGE la commune en qualité de partenaire du projet TICELEC.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### ASSAINISSEMENT

#### Extension du réseau d'assainissement Chemin de la Chèvre d'Or – Servitudes de tréfonds et d'entretien dans le domaine privé – parcelles AK 288, 290 et 301.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- APPROUVE les projets de servitude des parcelles AK 288-290 ET 301.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

#### Aménagement de l'entrée de ville sud (chemin Neuf) -

#### Enfouissement des réseaux électriques – Décision de confier les travaux au SDEG.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD sur la réalisation des projets d'enfouissement du réseau électrique basse tension, d'une part, et du réseau d'éclairage public, d'autre part, conformément aux études et devis descriptifs du SDEG joints à la présente.

- PREND ACTE de la dépense évaluée à 79 000 € TTC pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension, et à 42 000 € TTC pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public.

- CONFIE au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences.

- CHARGE le SDEG de solliciter les subventions départementales les plus larges possible.

- CHARGE le SDEG de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement.

- S'ENGAGE à payer la TVA par emprunt globalisé contracté par le SDEG pour compléter le financement de l'opération.

- S'ENGAGE à inscrire au budget communal les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

# COMPTE-RENDU

## Séance du 21 octobre 2010

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2010.

#### Information – Convention avec la Fondation du Patrimoine Église Sainte Marie - Madeleine.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND connaissance de la convention signée avec la Fondation du Patrimoine.

#### Dénomination de la Caserne des Pompiers de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- DÉCIDE de dénommer le Centre d'Incendie et de Secours "Paul Magro" en hommage au Major Paul Magro qui a contribué à sa création et qui l'a dirigée pendant 23 années avec un investissement exemplaire.

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus, - PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

### LOGISTIQUE

#### Installation de télécommunications dans le cadre de l'activité d'opérateur de France Télécom – Signature d'une convention de prêt à usage

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- AUTORISE France Télécom à déposer toute demande d'urbanisme sur le terrain d'assiette cadastrée section AA n°2, route de Valbonne.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec France Télécom la convention jointe en annexe.

### PROJET BÂCHETTES

#### Lancement d'une délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement souterrain sur le secteur des Bâchettes prévue à l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

- APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public relative à la construction et l'exploitation d'un parc public de stationnement souterrain sur le périmètre du secteur des Bâchettes. - APPROUVE les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

- AUTORISE le Maire de la Ville de Biot à lancer une procédure de passation d'une délégation de service public telle que définie ci-dessus.

#### Élection d'une commission d'ouverture de plis, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder au vote à main levée,

- PREND ACTE des résultats du scrutin donnés par le Maire :

- Nombre de votants ..... 29
- Bulletins blancs ou nuls ..... 0
- Abstentions ..... 0

• Suffrages exprimés ..... 29

Sont élus en tant que membres titulaires par 29 voix :

- M. Patrice BEHIER
- M. Philippe PREVOST
- M. Guillaume FORTUNE
- M. François-Xavier BOUCAND
- Mme Dominique LECOMTE

Sont élus en tant que membres suppléants par 29 voix :

- Mme Martine AUFEUVRE
- Mme Nicole PRADELLI
- M. Thierry BORGHI
- Mme Martine VENIAT
- Mme Joëlle MAZUET

- DÉSIGNE en conséquence pour siéger à la Commission d'Ouverture de Plis prévue par les articles L.1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

en tant que membres titulaires :

- M. Patrice BEHIER
- M. Philippe PREVOST
- M. Guillaume FORTUNE
- M. François-Xavier BOUCAND
- Mme Dominique LECOMTE

en tant que membres suppléants :

- Mme Martine AUFEUVRE
- Mme Nicole PRADELLI
- M. Thierry BORGHI
- Mme Martine VENIAT
- Mme Joëlle MAZUET

Élection faite en séance du Conseil Municipal. La présente délibération valant procès-verbal de l'Élection.

- NOTE que, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, cette Commission est présidée par le Maire, Président, ou son représentant dûment habilité par délégation.

#### Désignation de la personne habilitée à engager des discussions dans le cadre de la procédure de passation d'un appel à projets sur le secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix POUR

Et 2 ABSTENTIONS (Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS)

- DÉSIGNE LE MAIRE comme personne habilitée à engager et à mener les discussions et les négociations avec une ou plusieurs personnes ayant remis une offre dans le cadre de la procédure de passation relative à l'appel à projets sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

#### Principe de désignation des membres de la commission intervenant dans le cadre de la procédure de passation d'un appel à projets sur le secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- DÉCIDE d'organiser, lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission intervenant dans le cadre de la procédure de passation d'un appel à projets sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

- DÉCIDE que cette commission sera présidée par le Maire ou son représentant et composée également de 5 membres titulaires du Conseil Municipal élus en son sein.

- DÉCIDE que cette commission sera appelée à ouvrir et analyser les candidatures et les offres ainsi qu'à donner son avis au Maire sur les candidats avec lesquels engager les discussions et les négociations.

- DÉCIDE que les membres du Conseil Municipal qui souhaiteront être membres élus pourront, jusqu'au début du vote, présenter leur candidature. Les candidatures seront présentées sous la forme de listes.

- DÉCIDE que chaque liste de candidats pourra présenter des observations

orales avant le vote, lequel sera effectué au scrutin secret de liste à un tour avec une représentation à la proportionnelle.

- DÉCIDE que dans ces conditions, il sera procédé à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission intervenant dans le cadre de la procédure de passation d'un appel à projets sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

#### ÉVÈNEMENTIEL

**Organisation de la manifestation historique « Biot et les Templiers 2011 » – Demande de subventions.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PAR 23 VOIX POUR  
ET 1 VOIX CONTRE (Mme MAZUET)  
ET 5 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS,  
M. CAMATTE, M. FERAUD)  
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la région PACA, du Conseil Général des Alpes-Maritimes, de l'Union Européenne, du Ministère de la Culture et de la Communication, et auprès des organismes publics comme privés concernés par le thème de l'événement, les plus favorables possibles, susceptibles d'être attribuées pour ce type d'action.



## PERMANENCE DU MAIRE

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, recevra les administrés, le **samedi 29 janvier, de 8h à 12h**, en mairie de Biot, sans rendez-vous.

Renseignements : [cabinet-maire@biot.fr](mailto:cabinet-maire@biot.fr)

## TV : LE PASSAGE AU « TOUT NUMÉRIQUE » EST POUR BIENTÔT

La loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, prévoit qu'au 30 novembre 2011 au plus tard, les 5 chaînes françaises diffusées en mode analogique (TF1, France 2, France 3, Arte, M6) seront reçues en mode numérique par voie terrestre.

### 24 mai 2011: le passage au « tout numérique » dans les Alpes-Maritimes

Le passage à la télé numérique implique l'arrêt de la diffusion des chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la télévision numérique terrestre (TNT) ou un autre mode de diffusion numérique : satellite, câble, ADSL ou fibre optique.

Dans les Alpes-Maritimes, la TNT se substituera à la diffusion analogique le 24 mai 2011. Si vous n'êtes pas équipé pour ce passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

**Aussi, vous devez vous assurer de recevoir la télévision numérique pour le 24 mai 2011 :**

- soit par l'antenne râteau (avec un adaptateur TNT si le relais dont dépend le foyer n'est pas éteint),
- soit par une parabole,
- soit par le câble,
- soit par l'ADSL.

À noter que le territoire de la commune de Biot bénéficie d'une très large couverture TNT.

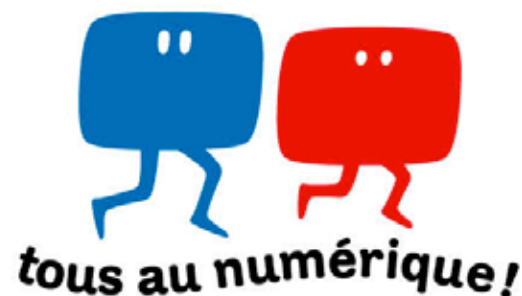
### Êtes-vous équipé pour le passage au numérique ?

**Téléviseur acheté après le 1<sup>er</sup> mars 2008 :** la TNT est intégrée. Il vous faudra simplement rechercher les canaux des chaînes TNT après le jour du passage à la télé numérique, le 24 mai 2011.

**Téléviseur acheté avant le 1<sup>er</sup> mars 2008 :** vous devez compléter votre équipement avec un adaptateur ou un décodeur TNT.

### Votre foyer est-il couvert par la TNT ?

Pour obtenir un diagnostic de votre installation, effectuez le test sur le site Internet suivant : <http://www.tousaunumerique.fr/comment-faire/diagnostic-equipement/>



**Pour tout savoir :  
0970 818 818**

(prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

ou :

**[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)**

**Sophie DESCHAINRES,**  
Adjointe déléguée aux transports,  
à la modernisation des services publics,  
aux nouvelles technologies de l'information  
et de la communication  
[sophie.deschainres@biot.fr](mailto:sophie.deschainres@biot.fr)



## VIE COMMUNALE

### HOMMAGE À PIERRE OPERTO

Une triste nouvelle a endeuillé notre commune, lundi 13 décembre dernier, quand Pierre OPERTO s'en est allé à l'âge de 75 ans.

Nombre d'entre nous l'on côtoyé en tant qu'ami, proche, ou plus officiellement en tant que Maire et tous se souviennent d'un homme généreux, qui a marqué les esprits par son sens du devoir et son affection pour Biot, sa terre d'adoption.

Né à Tende le 20 juin 1935, Pierrot, comme on le nommait affectueusement, a dédié sa vie à sa terre et à sa ville.

Horticulteur de métier, c'est porté par un parfum de roses que ce Biotois de cœur s'est investi pour sa commune.

D'abord adjoint de Marcel Camatte, Maire de 1977 à 1983, puis élu sous la mandature de Michèle Gilardi, Pierre OPERTO prend la tête de la ville en 1989 pour deux mandats, et ce jusqu'en 2001. Présent durant plus d'un quart de siècle sur la scène politique biotoise, à l'initiative de l'édification la plupart de nos équipements publics actuels, il est sûrement celui qui a le plus marqué l'histoire biotoise du 20<sup>ème</sup> siècle.

De ses nombreuses actions en faveur de Biot, on retient notamment son investissement pour la culture avec la création de l'Espace des Arts et de la Culture, des deux bibliothèques municipales, du Musée d'Histoire et de Céramiques Biotoises, de l'Office de Tourisme et l'obtention du label « Ville et Métiers d'Art ». Il est également l'auteur de l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours Paul Magro, ou encore de la construction des écoles du Moulin Neuf et Eugène Olivari.

On retiendra également ses distinctions : médaillé militaire, Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre du Mérite Agricole, autant de titres qui ont représenté ce grand homme.

Attaché à sa patrie autant qu'à sa commune, il assistait à nos côtés le 11 novembre dernier encore, et malgré son état de santé, à la cérémonie de l'Armistice de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale.

Toutes nos pensées se tournent vers son épouse Anna, ses enfants Eric et Catherine et toute sa famille avec qui nous partageons la peine d'avoir perdu plus qu'un homme, une âme qui a marqué Biot à l'encre indélébile.

**Jean-Pierre DERMIT,** Maire de Biot  
et l'ensemble du Conseil Municipal



Inauguration de l'Espace des Arts et de la Culture  
Pierre Operto et José Balarello



Inauguration du Centre d'Incendie et de Secours de Biot





## PARKING DES BÂCHETTES : un projet de DSP en adéquation avec les besoins de la ville

Depuis près de 10 ans, le parking des Bâchettes est une problématique majeure de la Ville de Biot

Le parc de stationnement desservant le Centre Historique, possède aujourd'hui 216 places et cela s'avère nettement insuffisant au regard des besoins quotidiens.

Une étude effectuée par des spécialistes de la gestion de parking et validée par un bureau d'études a démontré qu'il faudrait à cet emplacement, 500 parkings, ce qui signifie près de 300 places supplémentaires, permettant ainsi un taux de rotation des véhicules bien plus important.

Aussi, afin de créer ce stationnement supplémentaire, une première piste avait été envisagée en 2004, celle d'un projet d'extension des parkings existants qui proposait des emplacements partiellement couverts, et conservait les planches de stationnement existantes.

Ce projet, qui n'a jamais abouti, aurait coûté il y a 8 ans près de 8 millions d'euros à la Municipalité. Aujourd'hui, avec l'inflation des prix, un même projet coûterait environ 12 à 13 millions d'euros aux contribuables.

Il faut également prendre en compte à ce jour les différentes exigences que nécessitent les nouvelles constructions et notamment la prévision d'aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite ou encore les normes d'accessibilité qui n'étaient pas préconisées dans le projet de 2004.

Enfin, la configuration et l'implantation des parkings actuels s'avèrent très compliquées. Chacun peut d'ailleurs s'apercevoir que chaque dalle de parking est en cul de sac et que de nombreuses manœuvres sont nécessaires pour en sortir, notamment de périlleuses marches



arrières et si le parking est complet, il faut alors refaire le tour des abords du village.

La construction de ces places supplémentaires en ajout du parking existant n'est donc pas judicieuse.

De ce fait, un autre projet pour la réalisation de ces parkings va voir le jour, comprenant donc les 500 places nécessaires, une voie périphérique à double sens et double accès.

Ce projet, d'un coût similaire à celui étudié en 2004 a donc conduit la municipalité à recourir à une Délégation de Service Public. Cette décision permet d'une part à la commune de ne pas financer le projet avec ses fonds propres et ainsi d'investir dans d'autres grands projets qui ne peuvent qu'être acquittés par la ville. D'autre part, cela offre la possibilité de garantir un service de qualité assuré par l'entreprise qui va construire, exploiter et entretenir ce futur parking.

L'équipement sera donc sécurisé et couvert. Du personnel sera également disponible pour la gestion du parc et l'assistance aux usagers et des commodités telles que des sanitaires y seront implantées. Ce service nécessitera une rémunération par les usagers mais des tarifs préférentiels seront instaurés pour les résidents. Il est à noter que tous les autres parkings de la ville resteront gratuits.

Le projet des Bâchettes, tel qu'il est conçu, apportera au Centre Historique un second souffle en offrant une dynamique nouvelle générée par un stationnement facilité, une rotation des véhicules et donc un accès à tous, un parking accueillant, moderne et sécurisé. Un nouvel équipement qui permettra de redynamiser le développement économique en améliorant l'image perçue par nos visiteurs et en incitant les commerces à rester et à s'installer à Biot.

Un appel à projet sera lancé concomitamment courant février 2011 pour les besoins du pôle santé, hôtel et logements.



Pente très inclinée



Planches en cul-de-sac

# BIOT, VILLE PIONNIÈRE DANS L'INSTALLATION DE COMPTEURS RADIO-RELÈVE EN RÉGION PACA

La Ville de Biot, en partenariat avec VEOLIA Eau, a mis gratuitement à la disposition des Biotois un nouveau service permettant de mieux maîtriser la consommation d'eau au quotidien. Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public signé en 2008, Veolia Eau a équipé la quasi-totalité des 4500 abonnés Biotois de compteurs intelligents.



Dans chaque compteur, une mini mémoire électronique enregistre heure par heure la consommation. Chaque 24h, un récepteur installé sur le compteur transmet à une base de données par radio-relève et en flux continu, l'ensemble des informations sur le débit d'eau domestique ou d'arrosage. Grâce à quatre relais-radio implantés sur Biot, le central d'exploitation Veolia Eau regroupe ensuite toutes les données.



Ce dispositif, testé depuis 2006 sur une centaine d'administrés, a fait ses preuves. Son installation a nécessité le remplacement entre juillet 2009 et juillet 2010 des comp-

teurs d'eau individuels pour la plupart des foyers.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, les administrés peuvent ainsi, en se connectant au site dédié aux clients de VEOLIA Eau ([www.eau-services.com](http://www.eau-services.com)) et en créant un compte, accéder au suivi personnalisé de leur consommation d'eau, sous forme de graphiques de consommation journalière (heure par heure), mensuelle et annuelle. Finies les estimations de consommation, les relevés annuels de compteurs et surtout les « fuites surprises ». Désormais, sur simple demande, des alertes par email ou par SMS peuvent être adressées en cas de débit d'eau anormal. Vous trouverez également sur le site des rapports de la DDASS sur la qualité de l'eau à Biot, sa composition et son origine.

La commune de Biot a ainsi souhaité mettre à la disposition des Biotois une technologie naissante, vouée à se généraliser tant elle

s'inscrit dans notre ère d'information en temps réel et de développement durable.

## LES SIRÈNES D'ALERTE OPÉRATIONNELLES EN 2011



À tout moment, des événements peuvent venir mettre en péril les personnes et nécessiter leur mise à l'abri (tempêtes, inondations, incendies...).

Afin d'avertir efficacement la population, la commune de Biot a pris l'initiative de mettre en œuvre un système de sirènes d'alerte moderne sur l'ensemble du territoire. En anticipant ainsi la nouvelle réglementation, Biot devient l'une des premières communes du département à être équipée d'un tel dispositif d'alerte.

Une première phase des travaux a permis d'installer un groupe de sirènes à proximité du Centre Historique, sur le réservoir d'eau potable de la Sarène, en remplacement de la seule sirène existante, inopérante et inefficace depuis 20 ans.

Suite à des tests démontrant que le son n'était pas suffisamment bien perçu en tous points de la commune, le dispositif a été renforcé en 2010 par l'implantation de deux groupes de sirènes électroniques supplémentaires :

- l'une sur la toiture du musée national Fernand Léger pour alerter les zones inondables de la Brague et les quartiers Est.
- l'autre sur la toiture du bâtiment de l'Espace Saint Philippe abritant la Mairie Annexe et la Police Municipale, orientée vers l'Ouest et le Nord-Ouest.

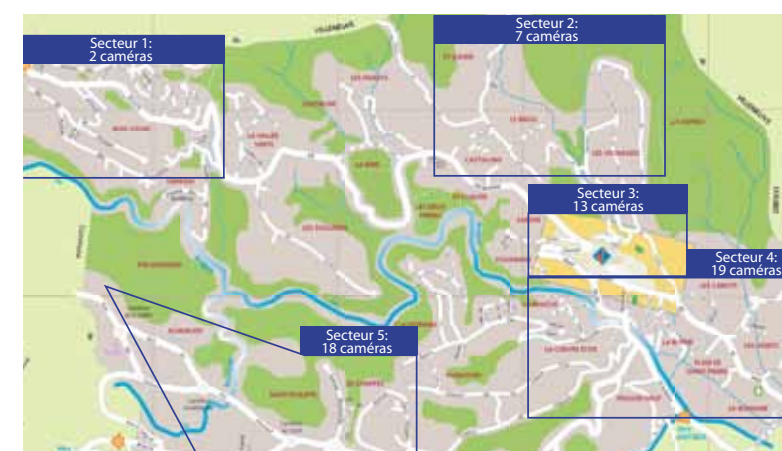
Les premiers essais sonores seront réalisés en début d'année 2011 puis rendus systématiques les premiers mercredis de chaque mois à midi.

# VIDÉOPROTECTION : le système sera opérationnel fin 2011

Comme nous vous l'avions annoncé dans la 1<sup>ère</sup> édition de *La Lettre du Maire*, diffusée en novembre dernier, le système de vidéoprotection urbaine se déploiera cette année sur le territoire biotois et sera opérationnel fin 2011. La vidéoprotection permet, en temps réel ou en différé, de surveiller l'espace en vision large ou concentrée, d'apprécier les situations, de dissuader par la présence d'une surveillance visible et permanente, de détecter un événement ou comportement anormal et d'identifier un individu, un véhicule, un objet.

### Un système de caméras intelligentes

Implantées sur 41 points stratégiques de la commune, ces caméras numériques permettront de suivre de jour comme de nuit les entrées et sorties de ville, les zones de circulation et de stationnement de véhicules, les zones piétonnes, des équipements et bâtiments publics, des zones forestières pour la détection incendie, ou encore, le fleuve côtier de la Brague et le bassin des Combes. Il est prévu d'en gérer 61 depuis un Poste Central de Contrôle (PCC) installé au sein de la Police Municipale du quartier Saint Philippe, dans un local dédié sécurisé.



### La Municipalité a opté pour 4 types de caméras :

- **Les caméras sous dôme (9)**  
Elles intègrent les technologies les plus modernes en matière de stabilisation automatique des images, de sensibilité, de zoom optique (3 modes), de mode jour/nuit, de vitesse de rotation (200°/s), d'étanchéité et de résistance climatique (-20°C à 60°C). De plus, elles traitent plus de 20 masques dynamiques s'adaptant au niveau de zoom pour préserver la vie privée des administrés et analysent automatiquement les comportements tels que le suivi automatique, la détection de mouvements avancée, de franchissement de lignes, de sabotage, d'apparition, de disparition, de trajectoires et de l'immobilité d'objets.
- **Les caméras infrarouges sous dômes (24)**  
En plus de posséder toutes les caractéristiques des caméras sous dôme, elles permettent l'identification de nuit d'une personne ou d'une plaque d'immatriculation sur une portée de 50 mètres.
- **Les caméras dédiées à la lecture de plaque d'immatriculation (20)**  
Associées à un dôme, ces caméras sont dédiées à la capture de plaques d'immatriculation de véhicules en circulation. Elles sont conçues pour réaliser une capture fiable et détaillée jusqu'à 50 mètres quelles que soient les conditions d'éclairage.
- **Les caméras fixes (8)**  
Ces caméras permettent de se focaliser sur certains bâtiments ou lieux à risque afin d'en assurer la sécurité.

### Système de transmission des données

Les signaux numériques recueillis par les caméras seront acheminés aux serveurs par un système de fibres optiques enterré sous la voie publique complété par un faisceau hertzien numérique pour relier certains points

isolés de la commune. Le réseau de fibres optiques, propriété de la commune, s'étendra sur plus de 8 kilomètres. La capacité en brins optiques sera supérieure aux besoins immédiats pour être ultérieurement utilisé pour des fonctionnalités liées au multiservices (intranet, système téléphonique, sécurité incendie...). Imputrescibles et totalement résistantes aux UV, leur tenue dans le temps est excellente.

### Système de stockage des données

Toutes les données sont stockées simultanément sur un serveur central (sur 10 jours), installé au Poste Central de Contrôle, et sur 7 serveurs locaux (sur 20 jours), disposés sur différents points nodaux du réseau. Les 8 disques de sauvegarde disposent d'une capacité totale utile de 12 To. Afin d'assurer une qualité de

visualisation et de restitution d'images avec une optimisation de la bande passante, un flux vidéo unique par caméra sera acheminé aux serveurs d'enregistrement. Un service « répertoire de secours » sera installé sur l'un des serveurs locaux permettant, en cas de défaillance du serveur central, de continuer à gérer et à faire fonctionner le stockage.

### Planning prévisionnel

- Phase 1 : Préparation intellectuelle (réalisée en 2010)  
Repenser le cheminement du réseau afin d'en rester propriétaire et prendre en compte son impact sur les autres projets de la commune.
- Phase 2 : Préparation du chantier (janvier 2011)  
S'informer sur la présence de réseaux concessionnaires (France Télécom, Veolia, EDF, GDF Suez...) afin de se renseigner sur les éventuelles contraintes (Demande d'Intention de Commencement de Travaux). Publication des arrêtés de circulation. Réalisation d'un planning pour se coordonner avec les autres projets de la commune.
- Phase 3 : Début des travaux (février 2011)  
Préparation des tranchées dont la fin est prévue pour juin 2011. Mise en place des fibres optiques, des candélabres (mâts) et des caméras de vidéoprotection. Equipement technique du PCC pour la réception et le traitement des images.
- Phase 4 : Fin des travaux (novembre 2011)



## OPÉRATION "VOISINS VIGILANTS" : les citoyens impliqués dans la lutte contre l'insécurité

Une première réunion de présentation de l'opération « Voisins Vigilants » s'est déroulée le 2 décembre dernier en présence des présidents d'associations de quartiers de la commune.

Cette rencontre, animée par Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, Erwan Moysan, lieutenant de la Gendarmerie de Sophia Antipolis et Max Durantin, chef de la Police Municipale, a permis d'exposer le dispositif issu des pays anglo-saxons et de sensibiliser les représentants des quartiers biotois à la sécurité de proximité.

En effet, « Voisins Vigilants » se base sur un principe de volontariat au sein des différents centres d'habitations. Chaque quartier désigne un référent qui nomme à son tour des équipiers chargés de surveiller des zones et de signaler tout comportement suspect à la

Gendarmerie. Ce dispositif, encadré par une charte éthique, permet de dissuader les éventuels cambrioleurs et autres délinquants grâce notamment à la signalisation de la zone « Voisins Vigilants » en entrée de quartier.

Il offre aussi une meilleure possibilité aux gendarmes d'arrêter les malfaiteurs en flagrant délit et permet de maintenir le dialogue entre les forces de l'ordre et la population.

Ce concept, qui a déjà été adopté par 50 communes des Alpes-Maritimes, a fait ses preuves de façon significative d'après les rapports de Gendarmerie. Aussi, le Maire de Biot a invité l'ensemble des présidents d'associations désireux d'adopter le dispositif à solliciter la municipalité dans les meilleurs délais pour sa mise en place. Il a également rappelé pour l'occasion que « la sécurité est l'affaire de tous ».

## Amicale Biotoise des Anciens Combattants La nostalgie du clairon



C'est au son du clairon que les Anciens Combattants et amis ont fait leur traditionnel repas du 11 novembre au restaurant *Les Verriers* à Biot, en présence de Guy Anastile, adjoint délégué aux Anciens Combattants, représentant Monsieur le Maire. Soixante-dix hôtes avaient été conviés. Une pensée a été portée à notre ancien président, Monsieur Denis, en lui souhaitant un prompt rétablissement. Nous avons également pensé à notre ami Émile Cheval car une délégation de l'Amicale des Traditions était présente à ce repas. Le président et son bureau ont remercié toutes les personnes présentes en espérant pour l'année prochaine comme dit le dicton « *Si nous y sommes pas plus, que nous soyons pas moins* ». Une tombola a été tirée à cette occasion, nous remercions ainsi les généreux donateurs pour leurs jolis lots ainsi que les bénévoles pour la réussite de cette très belle journée.

André Fortuné

Président de l'Amicale Biotoise des Anciens Combattants.

## À SAVOIR : Antenne de justice

L'antenne de justice est un lieu d'information, d'accès au droit (permanences d'avocats, de notaires, d'associations spécialisées...), d'aide aux victimes et d'assistance au règlement des litiges (conciliateur de justice, médiation familiale)... Elle a également pour objectif d'assurer les permanences des services rattachés aux tribunaux pour les personnes sous main de justice et constitue à ce titre le relais de l'institution judiciaire (service pénitentiaire d'insertion et de probation, protection judiciaire de la jeunesse).

L'antenne de justice de Biot - Valbonne Sophia Antipolis, fruit d'un partenariat entre ces deux villes, l'État et les instances judiciaires, effectue ses missions sous l'autorité du président du Tribunal de Grande Instance de Grasse et du Procureur de la République. Service rattaché à la politique de la ville, l'antenne de justice a été transférée le 1<sup>er</sup> juillet 2004 à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Elle est désormais située à Garbejaire à Valbonne.

### Contact :

**Antenne de Justice**

**2 place des Amoureux - Garbejaire**

**06560 Valbonne Sophia-Antipolis**

**Tél. : 04 92 19 76 10 – Fax : 04 92 19 76 11**

**Horaires d'ouverture :**

**- Du lundi au jeudi : de 9h à 17h en journée continue**

**- Vendredi de 9h à 18h en journée continue**

## UNE RÉSIDENCE DE QUALITÉ EN ENTRÉE DE VILLE

Un chantier démarrera prochainement aux abords du chemin Neuf, face au Jeu de Boules, pour la construction d'une résidence de grand standing, « Les Restanques de Biot-Village », de 44 logements, réalisée par le promoteur immobilier PROMOGIM.



Cinq terrains, totalisant une superficie de 3 397 m<sup>2</sup>, en constituent l'assiette foncière. Les parcelles cadastrées BI 73, BI 74, BI 75 ont été cédées par deux vendeurs privés pour une superficie totale de 2 827 m<sup>2</sup>. Puis, les parcelles cadastrées BH 41 et BH 182 ont été vendues par la Ville de Biot pour une superficie totale de 570 m<sup>2</sup>.

La vente de ces terrains communaux, situés en bordure du chemin Neuf (RD 4), permettra d'améliorer la voie aujourd'hui exigüe et peu sécurisée pour les Biotois. En effet, conformément à l'arrêté d'alignement du Conseil Général des Alpes-Maritimes et les prescriptions énoncées par la Ville de Biot dans le permis de construire, le projet prévoit un élargissement de la route de 5 mètres, dont 2 mètres pour la chaussée et 3 mètres pour une promenade piétonne. Cela permettra ainsi de requalifier environ 110 mètres linéaires de voie en entrée de ville.

Ces aménagements faciliteront à terme la circulation routière et notamment le croisement des bus. Ils permettront également la mise en sécurité des piétons sur une section qui ne bénéficie à ce jour d'aucun trottoir.

De plus, pour assurer la mise en valeur de l'entrée de ville et dans le respect du paysage existant, le permis de construire a imposé la plantation d'essences méditerranéennes (oliviers, cyprès et agrumes) ainsi que l'édification de murets en pierres sèches de pays. Le projet développe également une architecture traditionnelle en utilisant la tuile, les volets à lame rase, ou encore les façades enduites dans les teintes locales.

Ce projet qualitatif contribuera ainsi à impulser une dynamique nouvelle pour redessiner l'entrée de ville.





Chemin des Bâchettes

## Les travaux réalisés ces derniers mois par la Ville de Biot

### • École Eugène Olivari :

Un dos d'âne a été posé à la demande des parents pour sécuriser l'entrée et la sortie de l'école.

La signalisation verticale a été renforcée.  
Coût des travaux : 5 215 € TTC

### • Chemin du Plan :

Un 3<sup>ème</sup> ralentisseur a été installé. La signalisation verticale a été revue.  
Coût des travaux : 4 000 € TTC



Ralentisseur du chemin du Plan

### • Parking des Migraniers :

Les bordures basses et l'enrobé du trottoir ont été repris permettant de limiter les évacuations d'eau provenant de la route départementale.

Coût des travaux : 7 360 € TTC

### • Ancien chemin de Biot à Grasse :

Une déviation de la nappe phréatique a été opérée sous la chaussée évitant ainsi l'écoulement d'eau permanent sur la voie.  
Coût des travaux : 20 846 € TTC

### • Chemin des Bâchettes :

Réfection partielle de l'enrobé.  
Coût des travaux : 11 100 € TTC

### • Route de la Mer, vers le chemin des Combes :

En concertation avec la Ville de Biot, la signalisation verticale a été renforcée à la demande d'une entreprise d'amiante ; l'issue de sortie de l'entreprise étant dangereuse.



Aire de retournement (chemin de Saint Julien)

### • Chemin de Saint Julien :

L'aire de retournement pour les pompiers a été réalisée en haut du chemin de Saint Julien.  
Coût des travaux : 37 300 € TTC



Ancien chemin de Biot à Grasse



### • Des grilles d'arbres, place de Gaulle :

En décembre dernier, des grilles de protection ont été posées par le Service Espaces Verts autour des arbres de la place de Gaulle. Le modèle sélectionné s'intègre en harmonie avec le mobilier urbain et le caractère pittoresque du Centre Historique. Ces grilles ont une fonction ornementale de protection préservant ainsi les racines des arbres des piétons et des véhicules. De la pouzzolane (petites roches volcaniques) recouvrant le sol a été installée évitant ainsi la pousse des mauvaises herbes et les variations trop importantes de température.

### • Aménagement de la route d'Antibes entre le giratoire de la Noria et le pont Muratore

Afin de faire suite aux travaux réalisés par le Conseil Général en 2009 sur le giratoire de la Noria, la Ville de Biot entreprend, jusqu'au mois de mars, des aménagements paysagers et routiers entre ce rond-point et le Pont Muratore.

En effet, cette section communale nécessite aujourd'hui des travaux de sécurisation des piétons et une adaptation de la chaussée qui présente actuellement une largeur variable, rendant la circulation routière dangereuse.

Des aménagements paysagers ainsi qu'un éclairage public vont ainsi être installés au niveau du giratoire. Il est également prévu la construction d'un trottoir sur la route d'Antibes, le long de la Brague et d'une plateforme piétonnière dans le sens Biot-Antibes, au droit de la route des Clausonnes. Ces travaux seront complétés d'une réfection de la chaussée entre le giratoire et le pont Muratore.

### • Rénovation du presbytère fin janvier: les travaux s'achèvent début janvier

En raison de l'état de vétusté du presbytère et des risques qu'il représentait en matière de sécurité, la municipalité de Biot a commencé en janvier 2010 la réhabilitation de ce bâtiment dans sa totalité (toiture, planchers, reprise des enduits, plomberie, étanchéité, électricité, mise aux normes...). L'ensemble des travaux a été achevé en décembre dernier par la finalisation des peintures et des revêtements de sols. L'heure est actuellement à la réception du bâtiment par les différents organismes de contrôle. Le maître d'ouvrage, l'architecte, le bureau de contrôle et le CONSUEL (Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité en charge de la conformité des installations électriques) vérifient l'ensemble des installations.



**Vous pourrez découvrir ce bâtiment entièrement rénové lors de son inauguration qui se déroulera le vendredi 28 janvier à 15h.**

### • Rénovation des cours de tennis

Les deux cours de tennis et les deux cours d'entraînement ont été rénovés par un revêtement en résine de couleur grise. Des travaux de maçonnerie ont été réalisés sur le mur de renvoi de balles qui menaçait de s'effondrer. Afin de poursuivre ces aménagements, une réflexion va être menée sur la réfection du Club House en harmonie avec le projet du Complexe Sportif des Combes.



**Guillaume FORTUNÉ,**  
Adjoint aux travaux  
guillaume.fortune@biot.fr

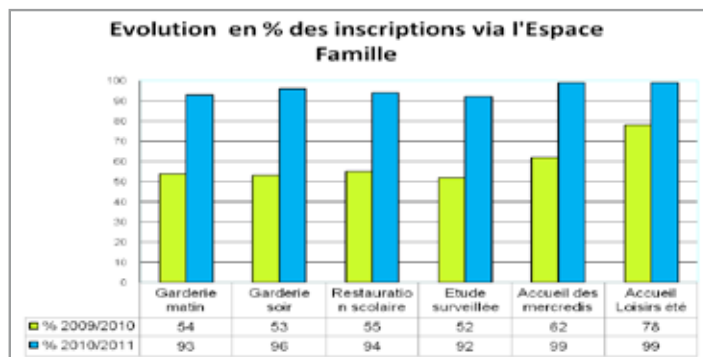
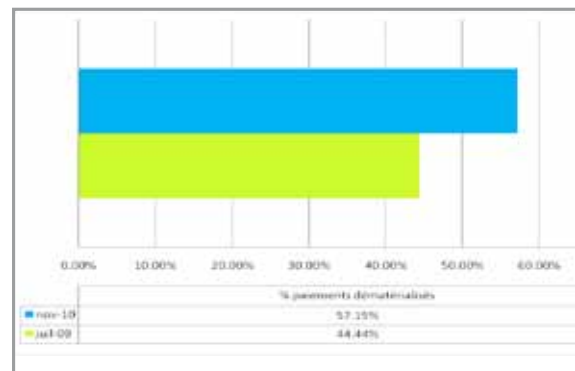


# DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS OFFICIELS

Depuis sa création, le GUPII s'est engagé dans un processus de modernisation et d'amélioration des services rendus aux usagers en proposant aux Biotois de nouveaux moyens de paiement et la mise en ligne via l'Espace Famille des informations relatives aux activités liées aux loisirs, à la culture, au périscolaire et à l'enfance.

Les Biotois ont très vite adhéré à la dématérialisation. Les chiffres nous le démontrent. Dès la création du GUPII, 44% des usagers ont immédiatement opté pour les modes de paiements dématérialisés, à savoir le paiement en ligne et le prélèvement automatique. Aujourd'hui ils sont près de 63%.

Au niveau des inscriptions, l'adhésion est encore plus marquante. En effet, 99% des Biotois ont fait le choix d'utiliser l'Espace Famille pour les pré-inscriptions aux activités de loisirs et 94% pour les activités périscolaires. Plus besoin de se déplacer en Mairie pour effectuer ces démarches, quasiment tout se fait sur Internet, à l'heure de son choix, en fonction de ses habitudes de vie.



La correspondance par mail représente 95% des échanges aujourd'hui, qu'il s'agisse pour les usagers d'obtenir des informations sur les différentes activités ou de transmettre des pièces complémentaires. Ainsi, cela permet à chacun de gagner un temps précieux. Nos familles biotoises sont résolument modernes.

**Nicole PETRELLI,**  
Adjointe aux finances,  
au CCAS et à la santé publique  
nicole.petrelli@biot.fr



## QR CODES : LE PETIT CARRÉ MAGIQUE !



Peut-être avez-vous remarqué cet étrange carré fleurissant sur les affiches des manifestations biotoises, mais savez-vous de quoi il s'agit ? Appelée QR Code, cette nouvelle version en deux dimensions du code barre permet de mémoriser du contenu multimédia (photo, vidéo, texte, numéro de téléphone ou adresse web) lisible par les Smartphones et les téléphones mobiles.

En scannant par exemple ce code sur l'affiche d'une manifestation, l'utilisateur de Smartphone peut en consulter la programmation complète directement sur son téléphone, où qu'il soit, grâce à des applications pour mobile gratuites telles que i-nigma ou lynkee.

## Votre CAF change de numéro de téléphone

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes change son numéro de téléphone. **Il faut désormais composer le : 0810 25 06 10** (au lieu du 0820 25 06 10). Le coût de la communication est celui d'un appel local depuis un poste fixe. En composant ce numéro, retrouvez l'intégralité des services habituels et notamment :

- les informations générales pour bénéficier d'une aide de la Caf,
- la liste des lieux d'accueil de la Caf des Alpes-Maritimes.

# ENVIRONNEMENT

## DES SOLUTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR VOTRE HABITATION

L'Espace Info Énergie de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis vous apporte des conseils personnalisés, gratuits et objectifs sur vos projets de rénovation ou de construction (économies d'énergie, isolation, énergies renouvelables, chauffage) avec Crédit d'impôt et Eco-prêt à taux zéro.

### L'Espace Info Énergie :

- **des conseils gratuits et objectifs**, pour maîtriser les dépenses d'énergie et réduire les factures, utiliser les énergies renouvelables : soleil, bois... et limiter les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la lutte contre le changement climatique,
- **un réseau d'experts**: liste des artisans et des installateurs, des bureaux d'études, des distributeurs et un centre de ressources documentaires : fiches pratiques.
- **des animations locales** avec des interventions lors des foires, salons, conférences, débats et ateliers thématiques, d'un accompagnement des copropriétés pour des travaux de rénovation,
- **un accompagnement personnalisé** pour faire les bons choix et identifier les travaux à effectuer, pour faciliter l'accès aux dispositifs fiscaux et financiers et s'orienter vers les professionnels adaptés.

Pour des conseils personnalisés et gratuits sur vos projets, vous pouvez contacter le conseiller Info Énergie par email [eie@agglomeration-sophia-antipolis.fr](mailto:eie@agglomeration-sophia-antipolis.fr), ou par téléphone au 04 89 87 72 30 du mercredi au samedi de 9h30 à 13h, ou vous rendre à l'Espace Info Énergie, cité artisanale de Valbonne, 108 chemin de Sainte Hélène, du mercredi au samedi de 9h30 à 13h.



➔ Le conseiller de l'Espace Info Énergie tiendra sa permanence à Biot le 1<sup>er</sup> février de 9h30 à 12h30 au service Urbanisme de la mairie.

## OPAH, OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, avec la participation de l'ANAH, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Alpes-Maritimes, a engagé sur l'ensemble de son territoire une action volontaire et ambitieuse en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat de sa population. Il s'agit de requalifier dans son ensemble le patrimoine bâti de notre commune par l'amélioration du confort des logements en luttant notamment contre la vacance et l'habitat indigne.

L'OPAH propose aux propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale, louant ou souhaitant louer leur logement à titre de résidence principale, des aides financières et techniques pour valoriser leur patrimoine immobilier. Cette opération porte sur tous les types de travaux améliorant le confort, la sécurité, la salubrité ou encore l'équipement. Une aide au montage de projets de rénovation ainsi que des subventions vous permettent de créer les conditions favorables à la réalisation de vos travaux. Renseignez-vous, ces aides peuvent financer jusqu'à 90 % du montant de vos travaux !

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a mandaté le bureau d'études Citémétrie et l'association API Provence pour animer cette opération. Une équipe se tient à votre disposition avec ou sans rendez-vous lors de ses permanences hebdomadaires qui ont lieu au Service Urbanisme, 700 avenue du Jeu de la Baume, tous les mardis de 9h à 12h. Elle est là pour vous informer, vous conseiller et vous assister tout au long de la réalisation de vos travaux, sur le plan administratif, financier et technique.

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

## LES BIOTOIS ONT DU TALENT

Deux Biotois s'engagent pour l'environnement en Polynésie Française



Eve et Pierre-Etienne, passionnés de plongée sous-marine, se sont investis durant deux semaines dans une mission organisée par l'association internationale Planète Urgence, qui gère et encadre des missions solidaires. Ils se sont portés volontaires pour aider des scientifiques internationaux à mieux comprendre le récif corallien de Moorea en vue de le protéger.

Après deux semaines chargées en émotions, en expériences nouvelles, ils rejoignent Biot avec le sentiment réel d'avoir bien investi leur temps libre au profit de la sauvegarde de l'environnement, dans le cadre d'une mission humanitaire.

# PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS DE PALMIER

Depuis 2006, deux types d'insectes ravageurs menacent les palmiers azuréens. Il s'agit du charançon rouge, originaire d'Asie, qui a été introduit dans le bassin méditerranéen dans les années 80. Le second prédateur est le paysandisia archon, plus connu sous le nom de papillon palmivore, originaire d'Uruguay et d'Argentine.

À ce jour, la Côte d'Azur compte de nombreux cas de palmiers contaminés par le charançon rouge et le paysandisia archon, notamment les villes voisines d'Antibes et de Vallauris. Trois attaques de papillons palmivores ont été répertoriées sur la commune de Biot.

Ces insectes néfastes infestent principalement les palmiers des Canaries (*Phoenix Canariensis*) et peuvent causer la mort du végétal si celui-ci n'est pas traité.

Afin d'enrayer l'invasion et la contamination des palmiers des Alpes-Maritimes, un arrêté ministériel, en date du 21 juillet 2010, et un arrêté municipal datant du 12 novembre 2010 ont été publiés, imposant aux propriétaires publics et privés de palmiers, la prévention, le traitement et la déclaration auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAL) des sujets infestés.

Charançon rouge



Paysandisia archon



## Comment lutter contre les ravageurs de palmier ?

### Reconnaître les ravageurs :

#### › Le charançon rouge

- Les larves s'implantent à la base des palmes, on y trouve aussi des cocons.
- La larve est de couleur jaunâtre et peut atteindre environ 5 cm de long, elle n'a aucune patte. Elle tisse un cocon en fibres végétales dans lequel elle se transforme en insecte. Un charançon femelle pond de 200 à 300 œufs à la base des palmes.
- Le charançon adulte est de couleur brun acajou avec des points noirs sur le thorax et un rostre bien développé. Il mesure de 2 à 4 cm. Dès que les températures dépassent les 20°C, le charançon rouge peut s'envoler et parcourir jusqu'à 7 km.

L'insecte (larve et adulte) vit en colonie à l'intérieur du palmier où il détruit les tissus pour se nourrir.

#### › Le paysandisia archon

- Le papillon mesure environ 10 cm d'envergure, ses ailes antérieures sont brunes olivâtres et ses ailes postérieures sont orangées, coupées de bandes noires et blanches.
- La chenille constitue l'élément ravageur car elle vit et se développe à l'intérieur du palmier où elle forme des galeries. Elle est de couleur blanchâtre, mesure jusqu'à 8 cm de long et possède des pattes.

## Mesures préventives :

### › Pour le charançon rouge

- Éviter la taille des palmiers de mars à octobre, période de vol de l'insecte.
- Utiliser un cicatrisant pour recouvrir les plaies de la taille.
- En cas d'achat et de plantation de palmier, vérifier l'état sanitaire des plants et refuser tout cas suspect, appliquer une période de quarantaine d'un an minimum en inspectant régulièrement les végétaux notamment en provenance d'Espagne ou d'Italie.
- Surveiller la présence de charançons en installant un réseau de pièges.

### › Pour le paysandisia archon :

- Il n'existe aucun traitement préventif pour pallier les attaques de papillon c'est pourquoi il est très important de surveiller régulièrement la présence éventuelle d'insectes dans les palmiers.



## Identifier une attaque ou une contamination :

### › Contamination par le charançon rouge

- Le charançon attaque principalement le cœur de l'arbre et la base des palmes qui est alors rongée.
- Le port du palmier est désaxé et les palmes naissantes sont desséchées.
- Les palmes présentent des encoches et des cassures.
- Les palmes s'affaissent, le cœur est détruit et des cassures apparaissent sur les palmes du cœur.

### › Attaque par le paysandisia archon

- Présence d'agglomérat, de cocon ou de sciure qui s'apparente à de la paille au pied du palmier.
- Présence d'exuvies (mue de chrysalide) accrochées au stipe.
- Perforation des palmes au même niveau et entailles en forme de V ou de L.
- Présence de galeries à la base des palmes.
- Aspect anormal de la frondaison : port désaxé, dessèchement des jeunes palmes, palmes nanifiées.

## Comment réagir en cas d'attaque ou de contamination ?

### En règle générale

- Avertir immédiatement le Service des Espaces Verts de la commune au 04 93 65 12 21 ou par email : [techniques@biot.fr](mailto:techniques@biot.fr)
- Déclarer le cas infesté au Service Régional de l'Alimentation au 04 93 72 75 22 ou par email : [sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr)

### › Contamination par le charançon rouge :

- Éradiquer les foyers d'infestation **dans les 15 jours suivant le diagnostic** par une entreprise enregistrée par la SRAL (liste disponible au service Espaces Verts) : soit par élimination de la partie infestée suivie de traitements insecticides ou fongicides, soit par destruction totale du palmier si le bourgeon terminal est atteint.

### › Attaque par le paysandisia archon :

- Il existe plusieurs méthodes et stratégies de lutte contre le papillon palmivore qui doivent être envisagées par un expert.
- Il est important de traiter également les palmiers environnant le sujet infesté afin d'éviter la propagation de l'infestation.
- Un filet peut être installé autour du sujet infesté afin d'éviter la colonisation d'autres palmiers.

### Renseignements et conseils :

- Service des Espaces Verts : 04 93 65 12 21 ou [techniques@biot.fr](mailto:techniques@biot.fr)
- Service Régional de l'Alimentation : 04 93 72 75 22 ou [sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr)
- Fédération Régionale de Défense contre des Organismes Nuisibles : 04 94 35 22 84

➔ Une plaquette d'information concernant la prévention et la lutte contre les ravageurs de palmier est disponible aux Services Espaces Verts et sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr), rubrique Jardins et Espaces Verts, insectes nuisibles.

UNE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES RAVAGEURS DE PALMIER AURA LIEU LE LUNDI 7 MARS, À 18H30, SALLE DES ASSOCIATIONS EN MAIRIE DE BIOT (8, 10 ROUTE DE VALBONNE)

RENSEIGNEMENTS :  
SERVICES ESPACES VERTS – 04 93 65 12 21



Larve de charançon rouge



Scannez ce code à l'aide de votre smartphone pour en savoir plus sur Biot et les Templiers 2011

25, 26, 27 MARS 2011

CULTURE, ART, ÉVÉNEMENTS

EN AVANT-PREMIÈRE

## BIOT ET LES TEMPLIERS 2011 « L'ARTISANAT AU MOYEN ÂGE »

Une histoire vraie...

**Les Chevaliers du Temple: moines et soldats**

Au 12<sup>ème</sup> siècle, la prise de Jérusalem donne lieu à la naissance de l'Ordre du Temple dont la mission initiale a pour objectif de défendre la chrétienté sur les terres d'Orient. En ces temps tourmentés de Croisades, les pèlerinages en Terre Sainte deviennent dangereux et les Commanderies Templières se multiplient en Occident.

Un scénario original...

**1211 : Biot et les Templiers**

L'acte de donation octroyant l'ensemble des terres de Buzot à l'Ordre des Chevaliers du Temple a été entériné en mars 1209 par le Comte Alphonse II de Provence, pour «sauver son âme et celle de sa famille». Les préceptes qui régissent la vie à la fois monastique et chevaleresque des Templiers ont été édictés et rassemblés dans un manuscrit dont seuls subsistent sept exemplaires de par le monde:

la Règle de l'Ordre du Temple. Nos moines-soldats s'installent sur les hauteurs stratégiques de Buzot, sur ce qui fut un prestigieux Castrum romain durant les premiers siècles de notre ère puis, par un revers de l'histoire, connu de nombreuses vagues d'invasions, dites barbares, qui le laissèrent exsangue, sans terre et sans édifice, ruiné en ce début de 13<sup>ème</sup> siècle.

Peu à peu, sur le chemin des Croisades, de nombreux Templiers s'attachent aux fiefs de Buzot. Nouveaux bâtisseurs, ils font appel à différents corps de métiers afin d'ériger ce qui deviendra la 3<sup>ème</sup> Commanderie de Templiers de la Provence Orientale et de pourvoir aux besoins d'un territoire qui tout au long du 13<sup>ème</sup> siècle s'étend pour occuper finalement, en 1308, la surface actuelle des terres biotoises: tailleurs de pierres, forgerons, menuisiers, potiers, enlumineurs, faiseurs de vitraux et premiers verriers s'affairent pour édifier château, église et bâtiments permettant de vivre dans la prière monacale et l'entraînement chevaleresque... Alors que meuniers, boulangers, paysans, tisserands, maréchaux-ferrants, fauconniers, écuyers ou encore archers rivalisent de savoir-faire et perfectionnent un artisanat en plein essor au Moyen Âge.

**Arrêt sur images...**

La 3<sup>ème</sup> édition de Biot et les Templiers se dessine et nous ne vous la dévoilerons qu'à grands traits. Le scénario est arrêté, le décor est planté, les costumes distribués et, dans quelques semaines... Une fois les portes de la Commanderie de Buzot franchies, les visiteurs feront un saut de 800 ans dans le passé. Échoppes du marché médiéval, campements de troupes templières et de troubadours, tavernes de ripaille, corps de métiers ancestraux, humbles gueux, chevaux de tournoi et rapaces de haut vol, élégantes gentes dames et preux chevaliers investiront les ruelles et les places pour reconstituer pendant 3 journées exceptionnelles la vie médiévale du 13<sup>ème</sup> siècle.

**L'embrèvement son et lumière de la Cité : « La Légende des Templiers »**

**Une mise en lumière éblouissante de notre patrimoine historique le vendredi 25 mars à 20 h.**

À l'aube du 13<sup>ème</sup> siècle, les Templiers écrivent une nouvelle page de l'histoire de Biot, et rien ne saurait égaler cette mise en scène exceptionnelle de la cité en images et en musiques pour que les façades, les tours

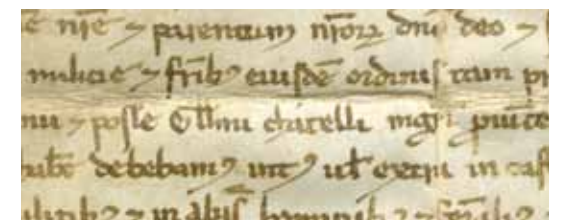


et les clochers de ces lieux incroyablement préservés, reprennent vie le temps d'un spectacle fantastique. À la nuit tombée, guidé par les lueurs de flambeaux intemporels et l'ensemble des troupes templières et médiévales, notre cortège costumé se rend au campement équestre de la Fontanette, s'immobilise et, le regard rivé vers les remparts de la cité médiévale, s'apprête à vivre, par la magie d'effets sonores, lumineux et pyrotechniques, l'incroyable Embrèvement de la Cité. Brigands pour les uns, Héros pour les autres, « La Légende des Templiers » peut commencer. Digne des plus grosses productions !

**Les conférences :**

**L'artisanat au Moyen Âge**

Dans le cadre majestueux de l'Église Sainte Marie-Madeleine, un grand effort de communication historique est réalisé lors des interventions de chercheurs en histoire médiévale, orchestrées en un cycle de conférences qui mettra l'accent cette année sur l'artisanat au Moyen Âge. Ce cycle débutera avec une présentation de Karim Haoui, historien biotois passionné par le passé de son village qui a choisi de retracer les étapes de l'historiographie templière biotoise. Nous aurons aussi l'honneur de recevoir Damien Carraz, historien médiéviste de renom, maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand, spécialiste des Ordres militaires de Provence. Son homologue italienne, Simonetta Cerrini-Alloisio, viendra détailler le thème du « Chevalier du Temple et du Cheval Sacrifié », alors que Jean Lechaczynski, Président de l'Écomusée du Verre de Biot, nous fera l'honneur de présenter ses recherches sur « Le Verre à l'époque des Templiers ».



### Les tournois de chevalerie : le défi pour le plaisir !

Si historiquement le cheval se situe au centre du sceau des Templiers, c'est qu'il est sans conteste l'élément emblématique du chevalier. Il allie les notions de voyage (dans le pèlerinage), aux idées de travail et d'humilité dans l'apprentissage (par le passage du statut d'écuyer à celui de chevalier), ainsi que de partage et de pauvreté puisque contrairement aux autres chevaliers le Templier ne possède pas son propre cheval.

Mais aujourd'hui, l'heure est à l'entraînement, à l'exercice équestre, aux jeux d'adresse et aux tournois amicaux... À moins que la piétaille des Blancs Manteaux ne cherche querelle aux Chevaliers de Crussol et ne leur lance un défi ? Du grand spectacle en perspective, à ne pas manquer.



### La fauconnerie médiévale : des spectacles de haut vol

Une nouveauté d'envergure avec des spectacles de fauconnerie d'une virtuosité sidérante.

Tel un ballet médiéval, ces rapaces aux griffes acérées fondront jusqu'au vertige sur le visiteur médusé qui apprendra aussi à mieux les connaître et à s'émouvoir face à tant de force et de beauté mélangées. Des spectacles de haut vol qui vous laisseront stupéfaits !

### La cité des enfants : la chasse au trésor des templiers et autres jeux médiévaux

Braves chevaliers, gentes demoiselles de l'an 1111, le Trésor des Templiers se trouverait-il encore sur les terres de Biot ? À vous de parcourir les ruelles de la belle cité, de résoudre les énigmes qui vous seront confiées afin de le découvrir et de repartir avec le trésor tant convoité de Buzot ou, à défaut, une très belle surprise !

Tu n'auras pas assez de deux jours pour t'essayer aux activités proposées : plus de 20 jeux médiévaux géants, des promenades à poneys, des tournois d'archerie, des spectacles de feu, des contes merveilleux, des jeux d'adresse où tu te sentiras, tout comme le valeureux Robin de Bois ou la belle Marianne, capable d'aider tes amis en danger.

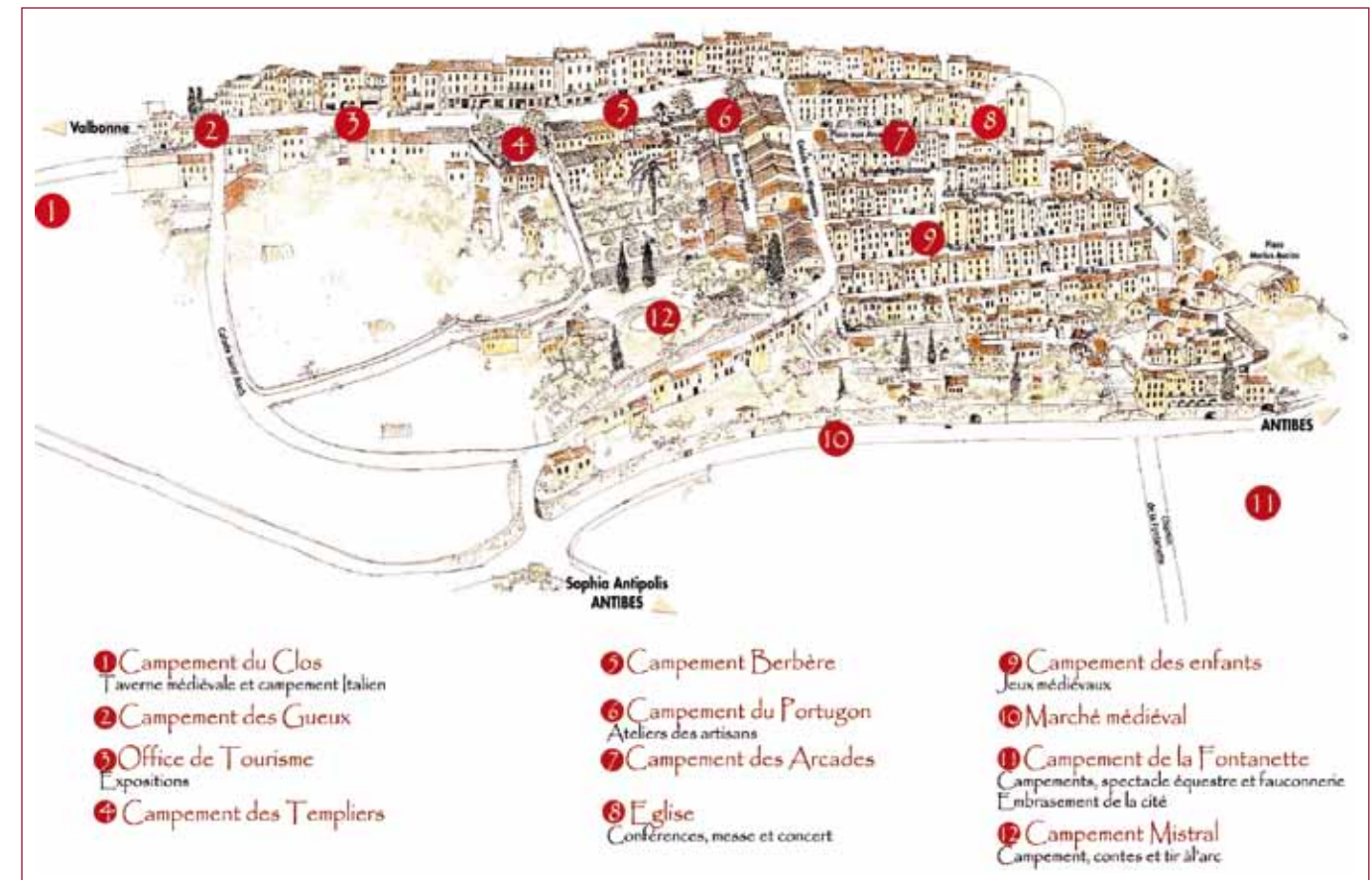
### Le village des artisans : savoir-faire d'antan et de maintenant

En sus des conférences qui leur sont dédiées, le village des artisans rendra hommage à ces magiciens de la matière qui depuis le Moyen Âge édifient, consolident et embellissent notre quotidien. Dans les ruelles du village, ils installeront leurs ateliers, leurs fours, leurs enclumes, leurs tours et leurs forges pour tailler la pierre, fondre les métaux, frapper la monnaie, tourner cruches et pichets, moulinier le grain et cuire le pain, enluminer nos manuscrits, créer sceaux et blasons, souffler le verre ! Outre les démonstrations, ces artisans vous accueilleront pour des ateliers durant ces deux jours de festivités.



### Le marché médiéval : un goût d'ailleurs

Ce sont plus de 40 exposants de qualité qui seront présents dans ce marché parfumé, coloré et vivant où vous trouverez objets, odeurs et saveurs qui vous inviteront à voyager dans un lointain Moyen Âge : à boire, à déguster, à découvrir, à admirer... à emporter.



### Le défilé aux flambeaux en costumes d'époque suivi du bal médiéval autour des feux de joie magique, envoûtant, festif, samedi 26 mars à 19h30

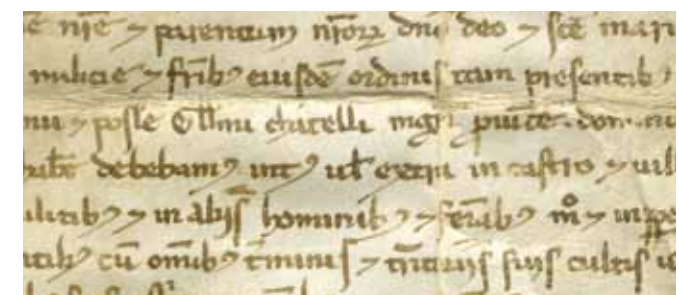
Au rythme des tambours solennels des troupes templières, notre cortège, flambeaux en mains, chemine dans les venelles étroites de la cité endormie pour une balade fascinante à l'abri de murs et de remparts séculaires qui reflètent nos ombres de parade. Oyé, chevaliers, enfants et élégantes gentes dames, des flambeaux et des lucioles vous seront confiés pour suivre cette déambulation nocturne où une émotion intense se fait perceptible en chacun.

Après cet instant de retenue, la fête peut commencer : place à la liesse pour un bal médiéval autour d'un gigantesque feu de joie animé par l'esprit magique d'une compagnie qui vous invite à la danse.



### Et aussi... tout au long de la manifestation

Près de 200 artistes et artisans se produiront les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 mars dans un décor médiéval du 13<sup>ème</sup> siècle entièrement reconstitué. Des campements de chevaliers, mais aussi des troubadours, des conteurs et des musiciens, des démonstrations, des animations et des ateliers pour les enfants et pour les grands pour que chacun reparte ébloui par ces instants inoubliables passés à Biot.



### Remerciements spéciaux

Musée d'Histoire et de Céramique Biottoises, MAMAB, artisans et commerçants, Amicale Biottoise des Traditions, Boule Amicale Biottoise, association Artesime ([www.artesime.com](http://www.artesime.com)), agents municipaux ayant collaboré au projet, Paroisse de Biot, Croix-Rouge de Biot, Pompiers de Biot, Marineland.

Appel à bénévoles : le casting de Biot et les Templiers recherche encore des bénévoles motivés auxquels nous fournirons un costume d'époque. N'hésitez pas à contacter la production au 04 92 91 55 75 ou par mail à : [evenements@biot.fr](mailto:evenements@biot.fr)

Découvrez le programme complet de Biot et les Templiers 2011 mi-février sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr) et à l'Office de Tourisme de Biot.

**Christine PÉLISSIER**  
Conseillère municipale,  
déléguée aux animations événementielles,  
expositions et traditions  
[christine.pelissier@biot.fr](mailto:christine.pelissier@biot.fr)



## MUSÉE NATIONAL FERNAND LÉGER

EXPOSITION "HAUT EN COULEUR"  
LES CÉRAMIQUES DE FERNAND LÉGER

Du 20 novembre au 16 mai

**Vernissage : samedi 20 novembre à 11h**

**Musée national Fernand Léger**



"La peinture qui quitte le mur pour épouser l'espace". C'est en ces termes que l'architecte Paul Nelson décrivait l'art de Fernand Léger dans les années 30, présentant les potentialités spatiales de ses contrastes colorés.

Réunissant un ensemble exceptionnel de céramiques, l'exposition *Haut en Couleur* montre comment, vingt ans plus tard, Fernand Léger conçoit des œuvres en volume comme un prolongement et un aboutissement de sa production picturale.



### ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Le musée Fernand Léger propose pour toute la famille des ateliers pédagogiques sur le thème de la céramique (modelage, première semaine et émaillage, deuxième semaine) dans le cadre de l'exposition « Haut en Couleur, les céramiques de Fernand Léger » jusqu'au 16 mai.

**Renseignements : Elise Dutarte**

**04 92 91 50 26, [elise.dutarte@culture.gouv.fr](mailto:elise.dutarte@culture.gouv.fr)**

**Réservation : 04 92 91 50 20, [regie.biot@rmn.fr](mailto:regie.biot@rmn.fr)**

### UN DIMANCHE AU MUSÉE

Chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois

À l'auditorium du musée national Fernand Léger

Tout au long de l'année, venez passer chaque premier dimanche du mois au musée pour découvrir gratuitement (dans la limite des places disponibles) une série de conférences (14h) et de projections de cinéma (15h) autour de thèmes chers à Léger.

Dimanche 6 février - La vie moderne

Dimanche 6 mars - Le cirque

Dimanche 3 avril - New York

**Renseignements :**

**Musée national Fernand Léger**

**Chemin du Val de Pôme - Biot**

**Tél. : 04 92 91 50 30 / Fax : 04 92 91 50 31**

**[www.musee-fernandleger.fr](http://www.musee-fernandleger.fr)**

**➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)**

## LE RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES

**« AU NOM DE L'ESPOIR » : CONFÉRENCE-DÉBAT AVEC MARTIN GRAY**

Église Sainte Marie-Madeleine le 15 janvier à 15h



*L'amour commence lorsqu'on préfère l'autre à soi-même*, voici les mots de Martin Gray auteur du livre best-seller «*Au nom de tous les miens*» édité en 1971.

Martin Gray, né Mietek Grayewski, est un écrivain franco-américain, d'origine polonaise, juif, né à Varsovie le 27 avril 1922.

Il est célèbre pour son ouvrage : **Au nom de tous les miens**, dans lequel il décrit une partie de sa vie et notamment le drame d'avoir perdu à deux reprises toute sa famille. D'abord lorsqu'il était adolescent dans les camps d'extermination nazis, puis en 1970 dans l'incendie de sa maison du Sud de la France.

Malgré 12 ouvrages publiés, Martin Gray se considère comme un témoin plutôt qu'un écrivain.

« *Je n'écris pas, je crie* » affirme-t-il.

Aujourd'hui il demeure à Biot et nous invite à découvrir son parcours de vie pour apporter de l'espoir à la jeune génération et répondre aux nombreux courriers adressés par les Biotois.

Cette ultime rencontre permettra de sensibiliser le plus grand nombre autour de la mémoire de la Shoah et ainsi de développer les notions de résilience et d'humanisme grâce au témoignage de toute une vie.

**Lydia BIGAZZI**

Conseillère Municipale,  
déléguée aux liens  
inter-quartiers et à l'accueil  
[lydia.bigazzi@biot.fr](mailto:lydia.bigazzi@biot.fr)



## LE MOYEN ÂGE EN MUSIQUE

Le Service des Bibliothèques se projette dans l'époque médiévale pour la 3<sup>ème</sup> édition de la manifestation « Biot et les Templiers ».

À cette occasion, nous vous proposons un large panel d'ouvrages sur le Moyen Âge, pour enfants et adultes (romans, documentaires, BD, ...).

Aussi, le week-end du 26 et 27 mars, divers auteurs présenteront leurs livres à la bibliothèque George Sand.

En amont de cet événement et afin de sensibiliser les plus jeunes à cette période historique, les bibliothèques municipales offriront aux écoles primaires de Biot une présentation par une troupe de comédiens d'un des aspects de la vie médiévale : la musique et les instruments d'autrefois.



## LES BIOTOIS ONT DU TALENT

Deux artistes biotois au 3<sup>ème</sup> salon des Arts du Feu à Morez



Marcel Saba, maître verrier, et Joël Rat (Créations Yoyo), artiste sculpteur sur métal, ont certainement éveillé des vocations auprès du jeune public lors du 3<sup>ème</sup> salon des Arts du Feu qui s'est déroulé du 17 au 19 septembre dernier à Morez dans le Haut-Jura.

Le salon des Arts du Feu, événement unique en France, a réuni le temps d'un long week-end près de 50 artisans d'art et plus particulièrement ceux qui utilisent le feu. Parmi les vitraillistes, les forgerons,



les céramistes ou encore les émailleurs, deux artisans biotois Marcel Saba et Joël Rat ont fait naître sous l'œil attentif des spectateurs des petites pièces inédites et originales.

Plus de 5000 personnes se sont ainsi plongées dans le monde magique des Arts du Feu. Un salon destiné à toute la famille dont la vocation est de pérenniser les Métiers d'Art ; une belle opportunité pour Marcel Saba et Joël Rat d'exporter le savoir-faire biotois.

# ZOOM EN IMAGES



Fête des Vendanges



Soirée des Trophées des Sports et de présentation de l'Agenda 2011



Inauguration du Jardin du Souvenir



Marché gourmand de Noël



Baptême du Centre d'Incendie et de Secours "Paul Magro"



Cérémonie du 11 novembre



Congrès des Maires de France



Loto du Téléthon



Vernissage de l'exposition "Transparences"



Marine Laugier - Parmi les 12 finalistes du Concours Miss France 2011



Cérémonie du 11 novembre - Dépôt de gerbe par la Royal British Legion



L'US Biot au Téléthon 2010



Remise des Trophées des Sports



# JOURNÉES NATIONALES DES MÉTIERS D'ART

Le 3 avril, à Biot, poussez la porte des ateliers métiers d'art



Les Journées des Métiers d'Art privilégient la rencontre directe avec les artisans d'art, pour sensibiliser le grand public aux richesses d'un secteur qui mérite d'être mieux connu. Respect de l'objet, choix de la matière durable, production en petites séries...

Les métiers d'art portent des valeurs fortes qui correspondent de plus en plus aux attentes d'un public parfois las des produits standardisés. Vitrine de l'excellence, ils constituent l'identité du territoire, concourent au dynamisme local et participent au rayonnement de Biot.

Au programme du dimanche 3 avril à Biot, des animations et démonstrations vous seront proposées dans les ateliers par les artisans des différents métiers (verre, céramique, bijoux...), dans le Centre Historique et à l'extérieur. Pour faciliter votre parcours, une navette vous transportera gratuitement. Vous pourrez découvrir librement les ateliers ou vous inscrire pour une visite accompagnée et commentée.

Une exposition de la MAMAB (Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art de Biot) présentera les créations de ses adhérents sur le thème des Templiers, à l'Office de Tourisme.

La galerie Lisi Lopez rassemblera du 1<sup>er</sup> au 16 avril les créateurs joailliers et bijoutiers de Biot, pour une rétrospective du bijou des années Torun à nos jours.

Deux conférences vous permettront de découvrir la richesse des métiers d'art. Jean-Paul Van Lith et Claude Pelletier retraceront « 50 ans de métiers d'art à Biot » et Lisi Lopez traitera de gemmologie : « Joaillerie : la fascination des pierres fines et précieuses ».

Enfin, la rue Saint Sébastien invitera artistes et artisans à présenter leurs œuvres pour une immense exposition à ciel ouvert.

Le projet Journée Nationale des Métiers d'Art est porté par l'Institut National des Métiers d'Art, les Ateliers d'Art de France, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et localement par la Ville de Biot, la MAMAB et tous les artistes et artisans participants.

Renseignements : Office de Tourisme 04 93 65 78 00 et [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

## ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

### Exposition

Du 2 au 16 février

L'Espace des Arts et de la Culture vous invite à découvrir une exposition de tableaux réalisés par les élèves de Mijra Gastaldi. Des portraits divers et représentatifs des années 60-70 seront présentés.

Entrée libre toute la journée.

### Les rendez-vous du cinéma

Chaque mois, l'Espace des Arts et de la Culture de Biot propose des séances de cinéma à 4€. Les prochaines séances se dérouleront les vendredis 14 et 28 janvier, 11 février et 18 mars.

Pour connaître la programmation, consultez le site [www.biot.fr](http://www.biot.fr), Rubrique Culture, Art/Événements à Biot

Espace des Arts et de la Culture : 04 93 65 07 02

[eac@biot.fr](mailto:eac@biot.fr)

# PATRIMOINE HISTOIRE LOCALE TRADITIONS

## FÊTE DU MIMOSA DIMANCHE 6 FÉVRIER

Depuis bientôt 60 ans, le Comité des Fêtes puis maintenant l'Amicale Biotoise des Traditions organise la Fête du Mimosa. Ce dimanche 6 février, promet une journée de liesse autour du mimosa, première fleur de l'année.

L'équipe des bénévoles et les Services Techniques sont déjà mobilisés pour les préparatifs de cette manifestation traditionnelle. La famille Bel-Gaidoz offre toute sa récolte pour orner le village et en faire profiter les habitants lors des animations inscrites au programme. Une journée conviviale et festive au cœur du Centre Historique. Toute la journée, les touristes pourront découvrir : groupes folkloriques, fanfares, carnavaliers et grosses têtes, bataille de confettis et mimosa.

Les enfants sont invités à se costumer et venir participer à la fête (maquillage des enfants gratuit devant l'Office de Tourisme).

La joie et la convivialité sont la devise de cette journée, chacun est invité à partager ces moments.

### Programme de la journée

- 11h à 12h15 : évolution du groupe folklorique La Ciamada Nissarta.
- 12h15 : vin d'honneur place De Gaulle, animé par Discomania.
- 14h30 à 17h : fanfare, majorettes, groupe folklorique, grosses têtes, carnavaliers et d'autres surprises...

Renseignements :  
Office de Tourisme  
04 93 65 78 00 - [tourisme@biot.fr](mailto:tourisme@biot.fr)



## SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE : DES PREMIERS RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS !

Comme nous vous l'avons annoncé dans le dernier *Biot Infos*, la Ville de Biot a lancé le 18 septembre 2010 une souscription pour l'église Sainte Marie-Madeleine en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Cette souscription, ouverte jusqu'à Noël 2012, fait appel aux dons des particuliers et des entreprises pour permettre de restaurer cet édifice classé aux Monuments Historiques. Pour un budget de 2 millions d'euros, la rénovation comprendra notamment les maçonneries, l'électricité, les œuvres présentes dans l'édifice (décors muraux, retables et niches en stuc), la réfection des sols, la création d'une assise étanche en pied de murs et l'installation du chauffage. Le début des travaux est prévu courant 2011.

Deux mois seulement après l'ouverture de cette souscription, le bilan était déjà très positif : plus de 27 000€ ont été recueillis auprès de 40 donateurs, individuels et entreprises, de France et de l'étranger.

Ces très bons résultats nous permettent de croire que nous atteindrons sans difficulté, la somme minimale de 60 000 €,

afin d'obtenir l'abondement de la Fondation du Patrimoine. La générosité des Biotois ne se dément pas et nous sentons un élan pour soutenir ce grand chantier. Cette église est un joyau de notre patrimoine, un lieu où chaque Biotois a des souvenirs, le monument le plus visité qui ne peut laisser quiconque indifférent.

Rappelons que chaque don versé à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de l'église Sainte Marie-Madeleine donnera lieu à une réduction d'impôt : soit de l'Impôt sur le revenu (à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable) ou l'Impôt sur la Fortune (à hauteur de 75% du don) pour les particuliers, soit de l'Impôt sur les Sociétés (de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires) pour les entreprises.

Vous pouvez désormais faire vos dons en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine en précisant le projet que vous souhaitez soutenir. Les dons peuvent également être effectués par courrier ou directement en Mairie et en Mairie Annexe.

### CONCERT

La chorale "SAGESSE GOSPEL SINGERS" de Valbonne - Sophia - Biot de la paroisse, organise un concert le 23 janvier 2011, à 16h, en l'église Sainte Marie-Madeleine. Ce concert sera donné au profit de la restauration de l'église. Entrée libre

### Nicole PRADELLI

Adjointe au commerce, à l'artisanat, à la vie sociale, aux handicaps et aux solidarités  
nicole.pradelli@biot.fr



Retrouvez toutes les informations sur la souscription de restauration de l'église sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr) ou au 06 45 17 07 45.

## LES SOIRÉES DU MUSÉE

Des Templiers à l'abandon de Biot

Vendredi 11 février au Musée de Biot, de 18h à 20h - Entrée libre

Le 11 février, lors de la 2ème soirée du musée, sera évoqué le siècle où les Templiers ont constitué un domaine qui correspond presque au territoire actuel de Biot, avant que les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (plus tard devenus Chevaliers de Malte) leur succèdent et que notre village soit abandonné en 1387, pour une longue période.

Nous allons expliquer comment et pourquoi les Templiers se sont installés sur nos terres, qu'ont-ils apporté au village, comment l'ont-ils transformé et exploité ?

Nous allons parcourir ensemble la période des Chevaliers de Malte et les raisons pour lesquelles la vie s'est arrêtée ensuite à Biot. Les questions de l'assistance seront les bienvenues, rendant ainsi la soirée plus interactive.

Exposition Bernard DEJONGHE

D'avril à septembre

Le musée accueille au printemps Bernard Dejonghe, l'un des meilleurs représentants français sculpteur plasticien dans la céramique et le verre.

Une connaissance et une pratique approfondies de ces techniques ont amené Bernard Dejonghe à transgresser les usages que l'on en fait habituellement, et à les considérer comme moyens d'expression à part entière et non comme simples procédés d'exécution.

**L'assemblée Générale des Amis du Musée de Biot se tiendra le 19 février à 15h, salle Vernante (salle des Associations). Nous vous espérons nombreux lors de cet important rendez-vous.**

Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises  
9, rue Saint Sébastien  
06410 Biot

Tél : 04 93 65 54 54 - Fax : 04 93 65 51 73

Email : [amis.musee.biot@wanadoo.fr](mailto:amis.musee.biot@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://musee-de-biot.fr>

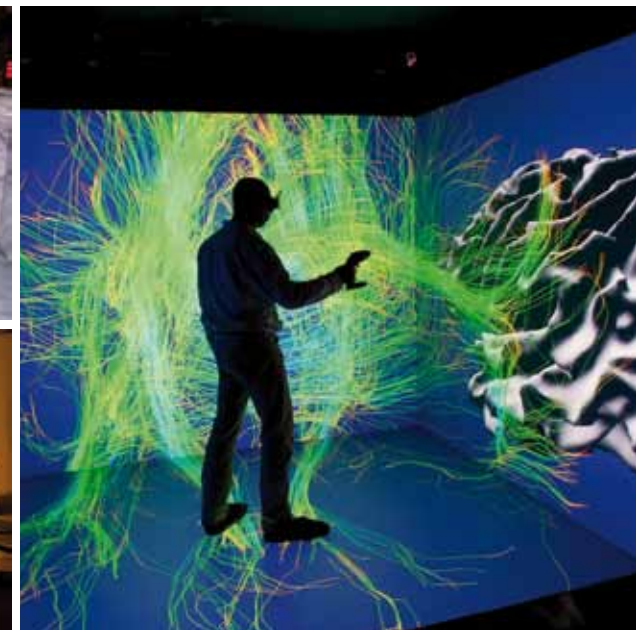
## ÉCONOMIE TOURISME

### RÉALITÉ VIRTUELLE : L'INRIA INAUGURE L'ESPACE IMMERSIF GOURAUD-PHONG

Le 8 novembre dernier, le centre INRIA Sophia Antipolis a inauguré sa plateforme mutualisée dédiée à la réalité virtuelle.

Cet espace immersif, baptisé Gouraud-Phong en hommage aux deux informaticiens à l'origine de plusieurs techniques de rendus 3D, permettra aux chercheurs de l'institut et à leurs partenaires de tester leurs logiciels ou de visualiser leurs données en 3 dimensions.

Cet équipement de pointe offrira notamment la possibilité d'améliorer les technologies en matière d'interaction intuitive, d'algorithmes de rendus pour les jeux vidéo, de production multimédia ou encore d'architecture et d'urbanisme.



### UNE NOUVELLE MICRO-SIGNALÉTIQUE AUX CARREFOURS DE BIOT

Comme nous vous l'avons annoncé dans le précédent numéro de *Biot Infos*, les premiers équipements de micro-signalétique sont en cours d'installation. En conséquence, les anciens dispositifs vont être démontés, ainsi que les pré-enseignes non conformes à notre nouveau règlement de publicité.

Nous encourageons donc vivement nos commerçants et nos entreprises à profiter de cette opportunité de se faire connaître sur un nouveau mobilier urbain homogène et intégré à notre environnement.

Nous rappelons que cette initiative s'inscrit dans le cadre des objectifs du règlement de publicité :

- réorganiser la communication, la publicité et l'ensemble de la signalétique directionnelle dans le respect de notre environnement,

- équiper la commune de nouveaux mobiliers urbains dont l'implantation repose enfin sur des bases actualisées. En effet, tout a évolué : les voiries, les transports, l'implantation des entreprises et des commerçants, etc.

Dans les prochaines semaines, un nouvel équipement de sucettes et d'abribus sera mis en place au fur et à mesure de l'attribution des marchés. Il faut rappeler que ces dispositifs ne sont pas seulement destinés à permettre la communication économique et publicitaire des annonceurs, mais aussi à offrir aux services et aux élus biotois de nouvelles possibilités d'expression à propos des actions entreprises.

La Ville de Biot sera donc très prochainement équipée d'un mobilier urbain à la mesure de ses besoins actuels et futurs.



### Michel SAVY

Conseiller municipal, délégué au Développement économique et au Tourisme  
[michel.savy@biot.fr](mailto:michel.savy@biot.fr)





# VIE SCOLAIRE JEUNESSE PETITE ENFANCE

## C'EST PAS SORCIER À BIOT, « LES 5 SENS EN ÉVEIL »

Les 4, 5 et 6 janvier prochains, la Ville de Biot accueillera le camion-laboratoire inspiré de l'émission *C'est Pas Sorcier* de France 3.

Son objectif est de rendre la science accessible à tous à travers des expériences étonnantes et amusantes. Dans la remorque du Camion de la Découverte qui sera installée sur le plateau d'évolution de l'école Eugène Olivari à Saint Philippe, les enfants de 7 à 11 ans seront invités à découvrir et à explorer les 5 sens au travers d'extraits vidéo, d'ateliers et de maquettes...

À partir d'une énigme et d'indices à découvrir, durant 1h, les enfants auront accès à un parcours scénarisé, le tout guidé par les commentaires de la célèbre Petite Voix ! L'accès au camion sera ouvert au public le mercredi 5 janvier de 14h à 17h, le reste du temps étant réservé aux enfants des écoles de Biot et du centre aéré.

## L'ANIMATION PÉRISCOLAIRE

### REMERCIEMENTS

Un grand merci à nos 5 papis trafic pour leur gentillesse et pour leur disponibilité. Grâce à leur présence quotidienne devant les écoles, et cela malgré une météo parfois rude, les élèves des écoles de Biot peuvent traverser en toute sécurité les rues les menant à l'école.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

- 886 repas préparés et servis aux enfants dans nos trois restaurants scolaires, soit 127 584 repas par an !
- 9 agents de cuisine
- 12 agents de service
- 16 animateurs
- 15 agents d'entretien
- 14 ATSEM

**Au total : 66 personnes travaillent au service du bien-être de nos chères têtes blondes chaque jour de l'année scolaire !**

## COUP DE PROJECTEUR

Après la représentation de la chorale de Noël du 18 décembre dernier, plus d'une centaine d'enfants, sous l'œil attentif des animateurs, préparent la 2<sup>ème</sup> édition de leur manifestation de fin d'année scolaire : « *Faites vos jeux* ». Avant le mois de juin, de nombreuses activités seront mises en place tels que le carnaval, la fête des mères et des pères ou Pâques ainsi que les activités sportives comme le foot, le basket, la corde à sauter, les cerceaux, le ping-pong.



## COUP DE POUCE

L'accueil de loisirs adolescents parmi les lauréats

Toute l'équipe de l'association « Coup de Pouce » souhaite une belle et heureuse nouvelle année à tous les parents et enfants de Biot : bonheur, joie, santé, succès. Les bénévoles ont à cœur d'aider les enfants à faire leurs devoirs, 4 fois par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h à 18h30 du CP à la Terminale (latin compris !) dans toutes les matières.

**Pour inscrire votre enfant, ou si de nouveaux venus à Biot désirent donner un petit temps aux enfants, merci de prendre contact avec Josette Kelberg au 06 23 76 36 36 ou Lyne Carrega au 04 93 65 72 99.**

## INFO FLASH

Inscriptions scolaires 2011-2012  
1<sup>ère</sup> année de maternelle

Votre enfant est né en 2008, il rentre en 1<sup>ère</sup> année de maternelle en septembre 2011.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site du GUPII pour connaître les modalités et les dates de pré-inscriptions sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr) - Tél : 04 92 90 93 70 - email : [gupii@biot.fr](mailto:gupii@biot.fr)

**Jocelyne CAMATTE,**  
Conseillère municipale  
déléguée à la Vie scolaire  
[jocelyne.camatte@biot.fr](mailto:jocelyne.camatte@biot.fr)



## CONCOURS D'AFFICHES

L'accueil de loisirs adolescents parmi les lauréats

À l'occasion du 21<sup>ème</sup> anniversaire des droits de l'enfant, l'association les FRANCAS et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont lancé pour la deuxième année un concours international d'affiches « *Agis pour tes droits* ». L'objectif est de sensibiliser les enfants et les jeunes à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en fonction d'un thème donné. En 2010, le thème était « *Droits de l'Enfant: des clés pour notre éducation!* ». Durant les vacances de la Toussaint, les jeunes inscrits à l'accueil de loisirs adolescents ont été sensibilisés à cette thématique au travers d'activités ludiques proposées par l'équipe pédagogique. Ainsi, le groupe a réfléchi sur le slogan pour ensuite trouver le visuel correspondant au message à faire passer. Deux affiches ont pu être ainsi réalisées : « *On est pote, pas Hot* » et « *Décroche de ta console, échange une Parole* ». Une fois mise en page, l'affiche a été transmise au jury départemental qui se tenait le 23 novembre dernier. L'affiche « *On est pote, pas Hot* » a été primée par le jury départemental pour être présentée au jury national le 10 décembre au Mans.



**Un grand bravo à tous et notamment à Océanne, Nawel, Lauryn, Pauline, Ella, Célia, Noémie, Margot, Kofi, Logan, Anthony...**

# LOISIRS ENFANCE ET JEUNESSE

Vacances de Pâques 2011



pour vos démarches

Rendez-vous du 14 au 20 mars sur votre Espace Famille pour l'inscription à l'accueil de loisirs enfants et adolescents pour les vacances de Pâques. L'Espace Famille : c'est se préinscrire en ligne aux activités en toute sérénité !

**Pour mémoire :**

Inscriptions vacances de février :

- Accueil de loisirs enfants et adolescents du 17 au 23 janvier
- Séjour neige adolescents du 3 au 9 janvier

L'Espace Famille : c'est pouvoir consulter et payer en ligne ses factures ! (Paiement Sécurisé Pay Box)

Rendez-vous sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr), Espace Famille

**Période d'ouverture des accueils de loisirs enfants et adolescents en 2011 :**

Vacances scolaires de février :

du lundi 21 février au vendredi 4 mars inclus.

Vacances scolaires de Pâques :

du lundi 18 avril au vendredi 29 avril inclus.

Vacances d'été : du lundi 4 juillet au vendredi 19 août inclus.

(vendredi 12 août inclus pour l'accueil de loisirs adolescents)

Vacances de la Toussaint :

du lundi 24 octobre au mardi 2 novembre inclus.



Renseignements sur les inscriptions  
L'équipe du GUPII  
04.92.91.52.13 - [gupii@biot.fr](mailto:gupii@biot.fr)

Renseignements sur les activités  
L'équipe du Service Jeunesse et Sport  
04 92 38 17 90  
[jeunesse@biot.fr](mailto:jeunesse@biot.fr)

## LE PETIT ATELIER A FÊTÉ SES 20 ANS

Pour sa 20<sup>ème</sup> exposition, le Petit Atelier a rassemblé une foule le 27 novembre dernier, salle des Associations.

C'est dans une ambiance familiale, conviviale et chaleureuse, que les nombreuses personnes présentes ont pu admirer le travail des enfants réalisé sous l'oeil expert de Paule et Gisèle. Qu'ils étaient fiers ces bambins de faire découvrir à leurs proches et à tous les visiteurs leurs créations annonçant les fêtes de Noël.

Monsieur Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, souligna le travail accompli par ces deux mères de famille bénévoles durant ces deux décennies et les remercia de leur implication dans la vie associative du village.

Le verre de l'amitié fut levé sous les applaudissements de nombreux conseillers municipaux, de présidents d'associations, de parents ravis et d'amis, toujours présents après tant d'années.

« Chapeau le Petit Atelier ! » et rendez-vous l'année prochaine.

## LE POINT DE CROIX FAIT SON ENTRÉE EN PÉRISCOLAIRE



Dans le cadre de l'animation périscolaire, les enfants de l'école Eugène Olivari ont pu être initiés à la broderie en réalisant des cadres originaux au point de croix. Cette nouvelle activité, dispensée par l'animatrice Fabienne Crabié, a suscité un véritable engouement de la part des enfants avec la participation sérieuse de quelques garçons.

Maniant avec dextérité les aiguilles et le fil, un premier groupe d'enfants a confectionné de magnifiques cochenilles tandis que le second préparait en secret des sapins et des Pères Noël pour les fêtes de fin d'année. Au vu du succès rencontré par cette nouvelle animation, des séances seront programmées pour le mois d'avril.

# SOCIAL HUMANITAIRE VIE CITOYENNE

## BIOT TÉLÉTHON 2010

On a tous eu raison d'y croire !

Durant trois jours, les Biotois se sont mobilisés pour le Téléthon. Cette édition 2010 a été lancée le 3 décembre dernier par Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, lors du Relais de la Solidarité dans le quartier Saint-Philippe. Malgré des températures hivernales, plus de 300 tours d'un circuit de 2 km ont été réalisés, notamment par l'équipe de l'US Biot au grand complet, l'Athlétique Randonnée et d'autres sportifs ou courageux toutes catégories.

Aux quatre coins de la commune, les actions de solidarité se sont succédées sous un soleil magnifique : baptêmes d'hélicoptère et du feu, tournois de sports (golf au Provençal, tennis de table, pétanque avec la Boule Amicale Biotoise...), animations réalisées par l'association Handisavoir, par la Municipalité (pain au Four Communal et loto à la salle des Associations), collations préparées par les étudiants de Polytech, tours de voiturette... La liste est trop longue pour être exhaustive ! Cette manifestation de générosité s'est clôturée en beauté lors

d'un dîner de bienfaisance concocté par le chef étoilé Mickael Fulci, au restaurant "Les Terrailleurs", dont l'intégralité des bénéfices (5 500 €) a été remis le samedi 11 décembre au profit du Téléthon. Jean-Philippe Ghiglione, dont deux toiles ont été vendues pendant la soirée, a exposé dans le restaurant une œuvre réalisée lors du dîner.

Nous nous sommes tous engagés pour cette cause et nous avons eu raison ! En effet, la Ville de Biot a récolté la somme record de 11 578 €. Ces dons ont été reversés à l'AFM Téléthon afin d'aider la recherche dans l'élaboration de nouveaux traitements pour les maladies rares et neuromusculaires.

Merci aux Biotois !

**Catherine COGNEAU,**  
Conseillère Municipale,  
Déléguée à l'action Humanitaire  
[catherine.cogneau@biot.fr](mailto:catherine.cogneau@biot.fr)



Le relais du Téléthon



Les bénévoles du Téléthon



Laurent Charrière et Jean-Claude Novaro



Remise de chèque par le restaurant Les Terrailleurs

## DE NOUVEAUX MOYENS POUR LES MISSIONS DU CCAS



Afin de doter le CCAS d'un dispositif complémentaire pour la mise en place d'actions en faveur des seniors de Biot et des personnes porteuses d'un handicap, le Centre Communal d'Action Social a procédé le 29 septembre dernier à la remise des clés d'un mini bus de 9 places bénéficiant d'équipements spécifiques pour le Transport de Personnes à Mobilité Réduite. Cette acquisition par le CCAS a fait l'objet d'une demande de subvention accordée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Ce dernier est équipé d'une rampe d'accès pour l'embarquement direct d'une personne en fauteuil roulant dans l'habitacle, à la place d'un des fauteuils classiques. L'accès latéral y est facilité par une marche escamotable et une main courante.

Ce matériel va permettre notamment de développer les échanges avec des partenaires en participant aux déplacements du public ; il facilitera également le transfert de seniors biotois pour se rendre aux animations du Club « Destination Retraite » ou au foyer restaurant, en dépassant les contraintes liées à une perte d'autonomie conduisant à l'isolement.

Remise des clés à Nicole PETRELLI  
Adjointe chargée aux finances  
et vice présidente du CCAS

## PRÉVENTION GRAND FROID

Pendant l'hiver, les températures proches de zéro peuvent être à l'origine de risques pour la santé comme l'hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35°C), les gelures pouvant avoir des conséquences très graves, mais aussi créer des complications cardio-vasculaires.

La première des préventions est de rester le plus possible chez soi, à l'abri du froid, en ayant un bon chauffage et des provisions alimentaires en suffisance.

Si vous devez sortir, des gestes simples permettent cependant d'éviter les risques, avec une attention toute particulière à apporter aux enfants et aux personnes âgées qui ne se plaignent pas du froid.

Le froid demande des efforts supplémentaires à notre corps, et notamment à notre cœur qui bat plus vite pour lutter contre le refroidissement. Ainsi, en période de grand froid, mieux vaut limiter les efforts physiques, même lorsqu'on est en bonne santé. Malgré les idées reçues, la consommation d'alcool ne réchauffe pas. Au contraire, cela peut s'avérer dangereux

car l'engourdissement fait disparaître les signaux d'alerte de l'organisme face au danger que représente le froid ; et on ne pense plus à se protéger.

Prenez garde de ne pas surchauffer votre logement et d'assurer une bonne ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Contre l'hypothermie et les gelures, il convient de se couvrir convenablement, notamment au niveau des extrémités du corps, le nez et la bouche pour respirer moins d'air froid. De plus, de bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.

**Enfin, si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appelez le 115.**

**Nicole PETRELLI,**  
Adjointe aux finances,  
au CCAS et à la santé publique  
nicole.petrelli@biot.fr



## LES ATELIERS DU CLUB « DESTINATION RETRAITE »

Le secrétariat du CCAS enregistre les inscriptions sur règlement, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011 :

Activités	Jour	Horaires	Lieu	Participation
Séances de Yoga	Lundi	15h-16h15	Espace des Arts et de la Culture	49 € par trimestre ou tarif dégressif calculé sur présentation du dernier avis d'imposition
Cours de Gymnastique douce	Mardi	15h-16h	Espace des Arts et de la Culture	
Cours de Gymnastique douce	Vendredi	11h-12h	Espace des Arts et de la Culture	
Séances de sophrologie relaxation	Jeudi	14h-15h30	Salle bleue du CCAS	36 € par trimestre pour 1 séance d'1h30 par semaine
Conversation anglaise « Made in Biot »	Mercredi	10h30-11h30	Salle bleue du CCAS	36 € par trimestre pour 1 séance d'1h par semaine

Planning des ateliers gratuits :

Ateliers gratuits	Jour	horaires	lieu
Atelier couture	Lundi	14h-17h	Salle foyer rencontre du CCAS (RdC)
Atelier créatif	Mardi	14h-17h	Salle bleue du CCAS (1 <sup>er</sup> étage avec ascenseur)
Atelier écriture	mercredi	14h à 15h30	Salle bleue
Atelier informatique	lundi	10h-12h	Salle bleue
Atelier informatique	mardi	10h-12h	Salle bleue
Atelier informatique	jeudi	10h-12h	Salle bleue

Activité associative	Jour	horaires	lieu	
Rencontre de généalogie	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois	14h - 16h	Salle bleue ou autre salle	Contact avec l'association AGAM 06 agam.06@gmail.com

**Danse country et chorale : le Club recueille les inscriptions pour constituer des groupes afin de mettre en place ces activités à la fois sympathiques et conviviales.**

**Venez nombreux nous rejoindre !**

# L'AGENDA DES ANIMATIONS

## LES LUNDIS 3 ET 10 JANVIER

**La fête de l'Épiphanie** à l'atelier couture et les mardis 4 et 11 janvier à l'atelier de loisirs créatifs : les participants qui le souhaitent pourront confectionner et décorer des couronnes des Rois originales pour servir de décoration au thé dansant de l'Épiphanie et, pour 2 d'entre elles, être offertes au Roi et sa Reine désignés parmi les 2 premières personnes à trouver la fève.

## JEUDI 13 JANVIER

À partir de 13h30 :

### Thé dansant de l'Épiphanie

Ambiance de fête au foyer avec la pétillante animatrice musicale, Cricri, pour une chaleureuse rencontre où les participants pourront partager et déguster de savoureuses galettes et brioches des Rois.

## JEUDI 20 JANVIER

**Promenade de détente** proposée sur les remparts du Vieil Antibes et l'Îlette avec la visite facultative de musées : le Bastion Saint André renfermant le Musée d'Archéologie (entrée 1,50 €), puis le Château pour découvrir le Musée PICASSO (entrée 3 €). Départ de Biot à 13h30 - Retour vers 17h.

## JEUDI 3 FÉVRIER

**Thé dansant de la Chandeleur** à partir de 13h30. Pour fêter « la chandeleur », les seniors biotois sont invités à une dégustation de crêpes dans une ambiance musicale orchestrée par le sympathique Francisco.

Pour respecter la tradition et avoir la prospérité toute au long de l'année, faites sauter votre première crêpe en tenant une pièce d'argent ou d'or dans une main ! Venez nombreux vous inscrire et réserver votre place.

## JEUDI 10 FÉVRIER

**Découverte d'une fabrique de Bougies à Auribeau sur Siagne.** La fabrique est installée au pied du village médiéval d'Auribeau sur Siagne, dans un ancien moulin à huile datant du XIII<sup>ème</sup> siècle. Lors d'une visite dans l'atelier, vous assisterez au colorage de la paraffine, à son « parfumage » ainsi qu'aux techniques de moulage. Boutique d'expo vente de toutes les créations. Départ de Biot à 13h30 (ouverture à 14h30) – retour vers 17h.

## JEUDI 17 FÉVRIER

**Balade dans les rues de Vallauris, la ville des potiers.** Pour l'occasion, une visite dans un atelier de céramique vous est proposée avec démonstration de tournage de poteries

suivie d'une visite à la coopérative Nérolium pour une dégustation d'oranges amères dont la provenance et les procédés de fabrication vous seront dévoilés.

Départ de Biot à 13h30 - Retour vers 17h.

## JEUDI 24 FÉVRIER

Sortie en bord de mer pour flâner sur **le port de Saint Laurent du Var**, la promenade du bord de mer jusqu'au centre commercial de l'embouchure du Var.

Départ de Biot à 13h30 - Retour vers 17h.

## JEUDI 3 MARS

**Excursion de la journée pour découvrir la 78<sup>ème</sup> Fête du Citron à Menton.**

Comme chaque année, la Ville de Menton organise une manifestation très appréciée : la Fête du Citron, qui se déroulera du 18 février au 9 mars. Le CCAS organise une journée libre pour la découverte, à votre rythme, des formes et compositions à base d'agrumes exposées dans les Jardins BIOVES (droit d'entrée 8€ pour un groupe de 20 personnes, ou 9€ à régler sur place). Comme chaque année, le Festival International d'orchidées et le salon de l'artisanat du Pays mentonnais accompagneront la Fête du Citron au Palais de l'Europe à Menton. Déjeuner libre. Il serait préférable de vous inscrire dans les meilleurs délais pour ne pas manquer ces moments inoubliables. Le forfait transport : 8,30€ par personne. Départ de Biot à 9h – retour vers 17h.

## MARDI 8 MARS

**Un rendez-vous est donné avec les nouveaux retraités** de la commune afin de leur faire découvrir toutes les activités culturelles, sportives, associatives et de loisirs proposées sur le secteur géographique, pour enrichir leur nouveau mode de vie. Entre 10h-12h, dans la salle des Associations.

## JEUDI 10 MARS

**Flânerie dans le Parc Phoenix, sur Nice** Le Parc Phoenix est un jardin botanique avec la serre la plus grande d'Europe recréant sept climats tropicaux, une forêt de fougères arborescentes, un jardin d'Afrique australe. Entrée : 2€ par personne à acquitter sur place. Départ de Biot à 13h30 - Retour vers 17h.

## JEUDI 17 MARS

**Et si on jouait ensemble à des jeux de mémoire très ludiques ?**

Voici une invitation qui sera pour vous l'occasion de faire connaissance de vos voisins en passant

une bien agréable après-midi. N'hésitez plus à venir nous rendre visite au foyer rencontre pour participer à des jeux de mémoire amusants : finir le texte de chansons, devinettes, mémorisation de listes d'objets, etc. Pour agrémenter cette journée, une dégustation de bugnes vous sera proposée lors de la collation.

Après-midi récréative à partir de 14h.

## JEUDI 24 MARS

**La silhouette du Fort Carré vous est familière, mais l'avez-vous visité ?**

Cette sortie d'après midi est consacrée à la découverte de cette fortification pour une participation de 1,50€/personne.

Départ de Biot à 13h30 - Retour vers 17h.

## JEUDI 7 AVRIL

**Balade sur la Croisette et dans le vieux Cannes.** Départ de Biot à 13h30 - Retour vers 17h.

## MERCREDI 13 AVRIL

**La Villa Eilenroc du Cap d'Antibes.**

Vous pourrez visiter le parc de cette résidence achevée en 1867 qui a fait l'objet d'une donation à la ville d'Antibes en 1982. Ce splendide parc abrite la reconstitution d'une exploitation horticole des années 20 avec une plantation d'oliviers, de figuiers et la remise en état d'une petite maison d'habitation que l'on pourra visiter. Les participants seront sous le charme de la roseraie de 1000 plants qui réunit sur un même site les variétés de rosiers produites et couramment cultivées sur la Côte d'Azur. Il sera également possible de visiter la villa pour admirer son mobilier et ses décors. Départ de Biot à 13h30 - Retour vers 17h.

## JEUDI 21 AVRIL

Pour profiter des premiers rayons de soleil, le CCAS vous propose **une marche de loisirs sur les bords de la Brague**, en empruntant le sentier aménagé. Une surprise vous attend au détour du chemin... ! Cherchez bien ! Départ du CCAS à 13h30 - Retour vers 16h30.

## JEUDI 28 AVRIL

**Le village de Sainte Agnès et la ligne Maginot.**

Excursion de la journée pour se distraire dans les ruelles de Sainte Agnès, village littoral le plus haut d'Europe, accroché au flanc d'un pic de 780 mètres en surplomb de la Méditerranée. Déjeuner au village. Puis découverte du Fort de Sainte Agnès : ouvrage entièrement souterrain du Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes de la

ligne Maginot, construit entre 1932 et 1938. Son but est alors de défendre la frontière entre la France et l'Italie.

Entrée prix groupe : 3€/personne.

Départ de Biot à 9h – retour vers 17h.

Forfait transport : 8,30€ par personne.

## JEUDI 5 MAI

**Déjeuner à la ferme à Moissac Bellevue.**

Comme chaque année, une journée vous est proposée dans une ferme auberge avec repas gastronomique composé de produits locaux au prix de 25€ pour un menu complet, de l'apéritif au café.

Forfait transport : 8,30€ par personne.

Départ de Biot à 9h – retour vers 17h.

## JEUDI 12 MAI

**Balade autour de l'étang de Font Merle, à Mougins.**

L'étang de Fontmerle, à Mougins, est une réserve protégée, sous la supervision du Conseil Général. Une balade de détente est proposée dans cet écrin de verdure présentant une grande concentration de lotus d'Europe qui fleurissent pendant l'été. Ce lieu est également une réserve ornithologique plaisante.

Départ du CCAS à 13h30 - Retour vers 17h.

## JEUDI 19 MAI

**Excursion de la journée à Thorenc.**

Visite du parc animalier accueillant en liberté des bisons d'Europe et chevaux sauvages en calèche pour une participation de 18,90€/personne. Pique-nique libre aux abords. Temps libre dans le village.

Forfait transport : 8,30€.

Départ de Biot à 9h – retour à 17h.

## JEUDI 26 MAI

**Les jardins de la villa Thuret d'Antibes.**

Visite du jardin botanique de la Villa Thuret d'une superficie de 3,5 ha. Ce jardin présente des collections végétales souvent exotiques étudiées pour acclimatation par l'INRA, l'Institut National de la Recherche Agronomique. Entrée : 1,50€.

Départ de Biot à 13h30 - Retour vers 17h.

**Les sorties de demi journée s'effectuent en mini bus. Le nombre de places est limité, il est vivement conseillé de s'inscrire au plus tôt. Participation forfaitaire de 2€ par sortie.**



Italie du sud - Pompéi



Italie du sud - Capri



Italie du sud - Paestum



Italie du sud - Rome



Italie du sud



Italie du sud - Paestum



Italie du sud - Capri

## FRÉQUENTATION DU CLUB « DESTINATION RETRAITE » ET DU RESTAURANT COLLECTIF

Le CCAS de Biot met à disposition des retraités biotois, une salle de rencontre où sont proposées des activités et une restauration collective. En été, cette salle est climatisée pour offrir aux personnes qui le souhaitent, un lieu agréable pour passer les moments de plus forte chaleur.

Les repas sont servis du lundi au vendredi sur réservation, pour une participation de 5,10€.

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'au mardi matin, pour la consommation de la semaine suivante.

Connaissez-vous le Club et le restaurant collectif ?  Oui  Non

Si oui, à quelle occasion l'avez-vous connu ? .....

Si non, quelle activité pourrait vous inciter à venir ?

Citez des ateliers ou activités que vous aimeriez pratiquer au sein du Club ?

Vous ne fréquentez pas le Club, pourquoi ?

Difficulté de déplacement ou de mobilité

Difficulté de stationnement

Vous êtes indisponible en raison de votre qualité d'aidant d'une personne en perte d'autonomie ?  Oui  Non

Si oui, souhaiteriez-vous rencontrer un acteur social du CCAS pour vous accompagner dans le plan d'aide ?  Oui  Non

Vous n'avez pas suffisamment d'informations sur les activités ?

Oui  Non

autres raisons : .....

La mise en place d'une navette gratuite pour vous conduire du domicile au Club, vous permettrait-elle de vous inscrire pour participer à diverses animations proposées ?

Oui  Non

Si oui, merci de nous communiquer votre contact :

Nom : ..... Nom de Naissance : .....

Prénom .....

Âge : ..... Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Adresse : .....

Vous n'osez pas venir au foyer parce que vous ne connaissez personne avec qui partager une activité ?  Oui  Non

Les déjeuners servis au restaurant collectif.

Avez-vous déjà déjeuné au restaurant collectif ?  Oui  Non

Si oui, quelles sont vos appréciations ?

Souhaitez-vous communiquer des idées d'amélioration qui vous inciteraient à venir plus souvent ?

Sur la composition du repas : .....

Sur le prix du repas : .....

Sur l'aspect et le goût des plats servis : .....

Sur la qualité du service au foyer : .....

Sur la salle : .....

Vos remarques et suggestions : .....

Formulaire à retourner à l'adresse suivante :  
Centre Communal d'Action Sociale - « Les Glycines » 6 bis, chemin neuf  
Tél : 04 92 91 59 70 - email : ccas@biot.fr

## À SAVOIR

### Défibrillateurs cardiaques

Chaque année en France, 60 000 personnes perdent la vie, victimes d'un arrêt cardio-respiratoire. D'après les spécialistes, un quart de ces décès pourrait être évité par une intervention rapide et l'utilisation généralisée de défibrillateurs cardiaques.

Plusieurs de ces équipements sont à disposition sur la commune de Biot :

- un défibrillateur mobile embarqué dans un véhicule de la Police Municipale,
- quatre défibrillateurs mobiles réservés aux pompiers,
- un défibrillateur fixe sur support à l'entrée du CCAS,
- un défibrillateur à la Boule Amicale Boitoise, Clos de Boules,
- deux défibrillateurs fixes très prochainement installés sur des sites sportifs de la commune.



### Détecteurs de fumée

Le 10 mars 2010, la loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation a été votée. (Loi n°2010-238 du 9 mars 2010 parue au JO n° 0058 du 10 mars 2010).

A compter de l'entrée en vigueur de la loi, chacun dispose de 5 ans pour installer le dispositif.

Le prix des détecteurs de fumée reste peu onéreux, entre 20-30 € pour les modèles basiques et ne détectent pas la fumée de cigarette. L'installation du dispositif s'avère élémentaire et ne se destine pas seulement aux experts du bricolage.

Il est conseillé de placer les détecteurs dans des lieux de passage comme le couloir, et éviter la cuisine.

L'adoption de cette loi a été motivée par l'augmentation d'incendies meurtriers, elle reprend une proposition de loi déposée en 2005. L'installation de détecteur de fumée devrait permettre de sauver 400 à 500 vies par an et de réduire le nombre de personnes brûlées. Dans les pays ayant déjà adopté cette loi, le nombre de décès dus à des incendies domestiques a diminué de 50 %.

## SPORTS



## 38<sup>ÈME</sup> TOUR MÉDITERRANÉEN CYCLISTE PROFESSIONNEL

Arrivée de l'avant-dernière étape samedi 12 février à Biot  
Départ de l'étape finale dimanche 13 février à Biot

La Ville de Biot accueille, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le Tour Méditerranéen Cycliste Professionnel le week-end des 12 et 13 février 2011.

Lucien Aimar, créateur de cette course de début de saison, s'attachera une nouvelle fois à élever cette épreuve au rang des compétitions cyclistes les plus prestigieuses.

Le maillot jaune, remporté l'an passé par Alejandro Valverde est à nouveau remis en jeu sur 555 Km, découpés en 5 étapes sur la région PACA.

Cette année, la Ville de Biot se met à l'heure du cyclisme de haut niveau en réalisant un doublé. En effet, elle accueillera l'arrivée de l'avant-dernière étape de la course (La Londe - Les Maures - Biot) samedi 12 février et le départ de l'étape finale (Biot - Toulon, Mont Faron), dimanche 13 février au cœur du Centre Historique.

Biois et visiteurs sont attendus nombreux pour venir encourager les grands noms du cyclisme professionnel aux abords des routes biotoises. Ils pourront également profiter des différents stands et des animations proposés durant ces deux jours sportifs.

### • Étape La Londe - Les Maures - Biot : 155 Km

Arrivée de l'étape à Biot, route des Colles, devant le rond-point Funel (à côté de l'entreprise Galderma) à partir de 15h.

### • Étape Biot – Toulon, Mont Faron : 165 Km

Départ de la course à Biot, place de Gaulle dans le Centre Historique à 12h.

De 8h30 à 12h, les coureurs professionnels passeront tour à tour signer le registre d'entrée de course sur le car podium du Conseil Régional PACA sur la ligne de départ.

Plus d'informations sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr) (retrouvez notamment les heures de fermeture et d'ouverture des routes).



Scannez ce code à l'aide de votre smartphone pour en savoir plus sur le Tour Méditerranéen

## LE PARIS-NICE FAIT ÉTAPE À BIOT !

Samedi 12 mars

À partir de 16h30 – Rond Point Funel, route des Colles



La Ville de Biot reçoit pour la première fois en 69 ans d'histoire, l'arrivée de l'avant-dernière étape de la course cycliste Paris-Nice.

Après plus de 4h d'affrontement depuis Brignoles dans le Var, les 20 équipes les plus prestigieuses du cyclisme professionnel arriveront à Biot, au rond-point Funel, route des Colles, le samedi 12 mars.

Les coureurs effectueront alors 2 passages sur la ligne d'arrivée à partir de 16h30. Suivie par la presse nationale et internationale, cette épreuve sportive du plus haut niveau offrira un spectacle exceptionnel aux amateurs de cyclisme.

Afin de vous faire vivre l'univers du cyclisme amateur et professionnel, des animations autour de ce sport seront organisées sur la ligne d'arrivée, tout au long de la journée. Un écran géant vous permettra d'assister à la dernière heure de course, retransmise en direct et commentée par la célèbre « voix du Tour », Daniel Mangeas.



Scannez ce code à l'aide de votre smartphone pour en savoir plus sur le Paris-Nice

### Paris – Nice : un peu d'histoire

Créé en 1933 par Albert Lejeune, propriétaire du Petit Journal de Paris et du Petit Niçois, le Paris - Nice, d'abord nommé « Les six jours de la route » est instauré afin de relier le lectorat des deux journaux à travers un sport fédérateur, le cyclisme. L'épreuve, suspendue durant la guerre, prend le nom de Paris-Nice en 1954, sous le patronage du journal l'Aurore.

Aujourd'hui organisée par la société ASO, intégrée dans le groupe de presse Amaury, la course fait partie des compétitions cyclistes les plus célèbres.

En effet, ASO, véritable machine sportive, gère de nombreuses compétitions de renommée internationale. Le Tour de France et le Dakar en sont des exemples incontestables.

Cette année, pour sa 69<sup>ème</sup> édition, la célèbre « Course du Soleil » prendra le départ dans le département des Yvelines le 6 mars. Après un prologue et 7 étapes haletantes, dont une arrivée à Biot, le maillot jaune sera sacré à Nice, dimanche 13 mars.

**Charles ROIG,**  
Conseiller municipal  
délégué aux sports  
[charles.roig@biot.fr](mailto:charles.roig@biot.fr)





## DÉCOUVREZ LES BIENFAITS DE LA DANSE CLASSIQUE POUR ADULTES

Si vous souhaitez affiner votre silhouette, vous muscler en douceur et acquérir un joli maintien, venez vite découvrir la danse classique adaptée aux adultes avec les cours dispensés par Monik Hiltz, professeur de danse, depuis plus de 30 ans. Quelque soit votre âge ou votre niveau, vous allez rapidement vous passionner avec cette discipline, source d'aisance physique et de bien-être corporel.

Les élèves témoignent :

Céline : « Après ma grossesse, j'avais besoin de refaire de l'exercice. Un an après, j'avais retrouvé souplesse et tonicité ».

Annick : « J'apprécie vraiment l'ambiance décontractée de ce cours

de danse. On travaille avec rigueur mais dans la bonne humeur ». Geneviève : « Depuis ma retraite, je ne rate pas un cours de Monik. Les exercices sont simples mais efficaces. C'est ma cure de jouvence ».

Si vous aussi, vous voulez essayer, n'hésitez pas car la première leçon est gratuite. Les cours sont dispensés au centre culturel de Biot et à l'école Saint Roch, 4 jours par semaine. Un cours dure une heure et se partage en une demi-heure d'exercices à la barre, une demi-heure de mise en forme au sol.

Renseignements : 06 15 35 60 26 - 06 20 91 47 91

## LE DOJO BIOTOIS Des Judokas médaillés

La saison de judo a démarré dans les meilleures conditions avec en ouverture le circuit des ceintures de couleur le dimanche 31 octobre à Gap. Le déplacement a été bénéfique à Luc Amartino, ceinture marron qui, après quatre victoires, perd en finale contre le champion de jujitsu brésilien. En déplacement à Nice, il obtient une médaille d'argent et totalise 70 points pour la ceinture noire. Le 7 novembre dernier, se disputait également le 1<sup>er</sup> challenge benjamins avec quelques Biotois sur le podium dont Baptiste Faget (médaille d'or), Stann Roumiguier et Sébastien Rafano (médaille

d'argent), Thelma Meyer Rachner (médaille de bronze). Une semaine plus tard, le grand tournoi de Levens a vu les victoires de Lorenzo Munoz Lopez, Rayan Dreux, Emile Butzbach (médaille d'or), Antoine Brusa et Maxime Chenillat (médaille d'argent) et Pietro Brancher (médaille de bronze).

À Saint Raphaël, le 2<sup>ème</sup> circuit minimes a apporté deux médailles de bronze à Lucas Giraud et Maxime Pionnat. Bravo à tous ces jeunes judokas.

## Tournoi des Verriers

Le 20 novembre dernier, le public était présent autour du tatami pour encourager les jeunes judokas qui disputaient le traditionnel *Tournoi des Verriers*. 29 équipes représentant 8 clubs du département se sont affrontées toute la journée. Les équipes biotoises de cinq combattants ont gardé sans cesse l'espoir de monter sur le podium. Biot a finalement remporté le titre devant Nice Judo,

Ranguin et Levens. Tous les enfants ont été récompensés : une coupe pour les podiums et une médaille pour tous les judokas. Quant aux clubs participants, une pièce de verrerie leur a été remise. Merci à la municipalité et aux verriers biotois qui ont permis la réussite de cet événement sportif.

## BOULE AMICALE BIOTOISE

L'assemblée générale annuelle se déroulera le samedi 8 janvier, salle des Associations.

- Accueil des personnalités et des membres
- Exposé de la situation
- Résultats sportifs
- Bilan financier, rapport des Commissaires aux comptes et vote sur le QUITUS
- Renouvellement du Bureau – vote
- Questions diverses
- Intervention de Monsieur le Maire ou de son représentant
- Clôture par le Président Henri Calleri
- La Galette des rois traditionnelle

Claude HURBAIN, pour la Boule Amicale Biotoise.



## LES BIOTOIS ONT DU TALENT

Les couleurs de Biot représentées au Marathon de New York

Didier Saba, maître verrier biotois, a participé au mythique Marathon américain sous l'égide du Biot AC et Team France Marathon. Il termine 13 482<sup>ème</sup> sur 42 000 participants, en 3h57 et 33 secondes. Il a également couru pour la Paix devant les Nations Unies.

## KEIKO RYU AIKIKEN

Cela faisait près d'un an et demi que Bernard Guichard, 6<sup>ème</sup> Dan ATDA et fondateur du Keiko Ryu Aikiken, était parti vivre son rêve de tropiques à La Réunion, laissant à ses élèves les plus anciens la charge d'assurer les cours en son absence. Profitant d'un bref séjour dans les Alpes-Maritimes, il nous gratifia d'un stage les 3 et 4 juillet derniers au cours duquel il pût estimer les progrès de ses jeunes professeurs. Sous une chaleur étouffante, une quarantaine de personnes de tous horizons, parmi lesquels une importante délégation milanaise, quelques Lyonnais et des pratiquants de tout le département, participèrent à ces « chaleureuses retrouvailles ». S'en suivit un grand repas, riche des spécialités de chacun. Au terme de ce stage, quatre élèves du club furent nommés deuxième Dan : Mustapha Talbi, Gilles Exiga, Stéphane Moualek et Eric Auffret.

La cérémonie de remise de grade eut lieu courant septembre en

présence d'Armando José Pratas, le superviseur technique départemental et de nombreux élèves de notre fédération, l'ATDA.

Fort de cette reconnaissance, deux d'entre eux, accompagné de Marc et Nicolas (les juniors de notre dojo) donnèrent pour la journée des associations, une jolie démonstration à mains nues, puis avec les armes : sabre, couteau et bâton. Ils finirent en invitant les spectateurs à venir s'essayer à leur art. Quelques courageux franchirent le pas.

Venez vous aussi essayer cet art martial accessible à tous (à partir de 8 ans). Nous vous accueillerons avec plaisir pour deux cours d'essai, les mercredis soir de 20h15 à 22h et les vendredis de 18h30 à 20h.

Si notre discipline vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Eric au 06 64 95 10 10 ou par mail [e.auffret@laposte.net](mailto:e.auffret@laposte.net)

## LE TENNIS DE TABLE À L'HONNEUR

L'UA Biot est un club qui grandit très vite. Après une première saison réussie, la seconde s'annonce encore sous de meilleurs auspices.

L'effectif est maintenant plus que conséquent avec la barre des 50 licenciés bientôt dépassée. C'est un résultat exceptionnel avec une existence aussi courte. La diversification de publics mise en place depuis la rentrée a permis d'enrichir le club. L'entreprise Amadeus vient désormais jouer régulièrement pendant la pause déjeuner. Nous espérons aussi pouvoir travailler avec les personnes âgées et le CCAS de Biot dans le courant du mois de janvier.

Grâce à l'intervention de notre entraîneur, Aymeric Faure, dans les écoles primaires de la ville, de très nombreux enfants ont eu la chance de découvrir ce sport et surtout de l'apprécier.

De ce fait, plus de la moitié de nos adhérents sont des enfants. Ils ont eu la chance de participer depuis la rentrée à de nombreuses compétitions afin de devenir les champions de demain. L'équipe première a réussi le tour de force de monter en départementale 1. Pour sa deu-

xième participation, c'est la deuxième montée successive et ce n'est que le commencement... L'équipe 2 a réussi également à accéder au niveau supérieur après une compétition acharnée en départementale 2. L'équipe 3, formée majoritairement de jeunes, a quant à elle, appris beaucoup en participant à ce championnat. Pour la deuxième phase, vu l'engouement de nos joueurs pour la compétition, le club a inscrit une quatrième équipe.

Par ailleurs, de très nombreuses manifestations ont été organisées depuis la rentrée. Le club a notamment participé au Téléthon début décembre où les Biotois ont pu s'adonner aux joies du « ping-pong » le samedi grâce aux stands installés au Centre Historique et à Saint Philippe. Le dimanche, un tournoi pour les enfants et un pour les adultes ont été placés sous le signe de la convivialité et de la générosité.

Aymeric FAURE  
UA Biot Tennis de Table



## ACAM TEAM

L'équipe d'ACAM TEAM remercie tous les adhérents, licenciés et membres du bureau pour leurs différentes actions au sein de l'association :

- stages et randonnées organisées par Ronan Oppeneau,
- organisations de week-end et journées VTT,
- entraînements,
- programmes d'entraînements personnalisés.

Les multiples disciplines pratiquées par les coureurs, nous ont apporté un grand panel de belles victoires, podiums et très bons classements, sur des épreuves régionales, nationales et championnat de France (Enduros, Cross Country pour Ronan Oppeneau et Enzo Orlando, DH pour Dylan Pallière et en tandem mixte). À noter, la première participation en mixte au Roc d'Azur. Bravo à Françoise qui n'avait jamais pratiqué le VTT ni le tandem. Également, remarquable performance pour Cédric Freze, qui pour sa première participation à la Transvésubienne, se classe dans les 300 premiers sur environ 750 participants. Nous terminons donc cette saison, pleinement satisfaits et sereins pour l'avenir (recrutements féminins Françoise, Caroline, Corinne, Cécilia et Viveka) et recrutements masculins Nicolas Robert. Nous envisageons de nous préparer pour des épreuves en Triathlon avec 3 coureurs « phare » : Ronan Oppeneau, Enzo Orlando et Dylan Pallière en VTT.

Nos objectifs sont :

### LES COURSES VTT INTERNATIONALES

Coureur : Ronan Oppeneau

## KARATÉ SHITO RYU

Le karaté, comme les autres arts martiaux, permet de développer des qualités de concentration, de confiance, de maîtrise de soi ainsi que le respect des autres.

Que vos aspirations aillent vers une pratique compétitive, traditionnelle, de loisirs ou vers une recherche plus philosophique, vous trouverez les réponses à vos attentes au Kokoro Kan de Biot.

Les cours adultes sont dispensés les mercredis de 12h15 à 13h45 et les samedis de 12h30 à 14h et les cours enfants, les mercredis de 14h à 15h.

**Kokoro Kan Shito Ryu Karate Do - Dojo de Biot.**  
Rond point de l'Éganaude – Route des Dollines.  
Nicolas BALLISTE : 06 59 88 67 39

Mégavalanche – Alpes d'Huez, La Réunion  
DH marathon – Maxi Avalanche (Italie, Andorre, Suisse ...)  
Transvésubienne

### LES COURSES NATIONALES

Enduro : Enduro Séries – ACAM TEAM et Ronan Oppeneau dont l'objectif est de rentrer dans les 15 premiers avec quelques « coups d'éclat » pour obtenir une qualification d'office pour la saison 2012. Classé 21ème en 2010 à une place de la qualification d'office.

All Mountain – Coureur Ronan Oppeneau + ACAM TEAM  
Raid : Transvésubienne/Offroad – Tous les coureurs ACAM TEAM  
XC : Roc d'Azur – Tous les coureurs ACAM TEAM  
Championnat Offroad (Cassis, Mont Genièvre, Champsaur)

### LE CHAMPIONNAT ET LA COUPE DE FRANCE FFC

XC Enzo Orlando en Junior et Ronan Oppeneau en Espoir  
Descente Dylan PALLIERE

### LES COURSES REGIONALES

XC Enzo Orlando en Junior  
Descente Dylan Palliere  
Enduro 1001 sentiers Tous les coureurs ACAM TEAM

### LES ROUTE REGIONALES pour tout ACAM TEAM

Courses FFC Route en vu des préparations courses VTT  
Contre la montre en équipe, mixte  
Les Gentlemen.



## LE TEAM G FORCE

Moto Club Biotois se bagarre en tête dans les championnats français et rapporte des points !

Nos pilotes officiels se sont distingués cette saison. Avec Gilles Pham-Hung qui nous a gratifié de trois podiums en Coupe O3Z et notre président, Alexandre Guilhem, qui figure au palmarès de la Coupe de France Promosport 600cc et du Challenge Team Green Kawasaki, nous pouvons être fiers des résultats de notre Moto Club Biotois !

En outre, nous avons clôturé la saison avec notre dernier week-end « initiation et perfectionnement » les 6 et 7 novembre derniers. Pas moins d'une quinzaine de nos membres se sont joints à nous et ont pu apprendre, se défouler... et tester leurs limites !

Nous préparons la saison prochaine et recrutons donc de nouveaux membres (compétiteurs, amateurs, débutants, expérimentés, des conducteurs, des passagers...): femmes, hommes, enfants seront accueillis à bras ouverts et pourrons venir profiter de l'ambiance motarde lors de nos balades routes, sorties circuit ou sorties restos.

D'ailleurs, le Moto Club Team G Force souhaite vous faire part d'une information importante : le CASM. Le Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste est un examen qui permet à toute personne, à partir de 12

ans et ne possédant pas le permis de conduire, de pratiquer en terrain ou circuit fermé, le sport motocycliste (moto ou quad) en compétition officielle, épreuve de masse ou de loisir. Le CASM est valable à vie. L'examen se déroule, en 2 parties, sur une journée :

- Théorie « questionnaire à choix multiples » (40 questions en 40 minutes)
- Pratique sous forme d'exercices axés sur la maîtrise de la moto ou du quad.

Le prix est de 42 € et le centre le plus proche se trouve à La Gaude.

Nous vous encourageons donc à prendre cette information en considération pour venir vous joindre à nous sur circuit et ne pas penser être limité par un permis non acquis... ou perdu ! Il ne vous restera plus qu'à trouver un 2 roues... et les petites cylindrées sont les bienvenues !

**Pour vous inscrire à nos journées piste, adhérer au club, prendre votre licence ou consulter le calendrier compétition et les résultats, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06 84 01 52 85 ou au 04 93 74 02 01 ou par mail sur [contact@team-g-force.com](mailto:contact@team-g-force.com) et à visiter notre site Internet : [www.team-g-force.com](http://www.team-g-force.com).**



# ÉTAT-CIVIL

## UN JARDIN DU SOUVENIR À BIOT

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot et Sylvie Santagata, première adjointe déléguée au personnel, à la population et à la vie associative et conseillère générale suppléante, ont inauguré le 29 octobre dernier un espace dénommé « **Jardin du Souvenir** », au cimetière de la Rine, route de Valbonne. Ce site cinéraire est destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à une crémation.

La crémation est un mode de sépulture de plus en plus choisi par les familles. Après avoir enregistré des demandes grandissantes des familles en quête de repères pour honorer leurs êtres chers, la Ville de Biot a adapté ses équipements cinéraires pour répondre aux attentes des familles en matière de crémation. Le « Jardin du Souvenir » est un espace de recueillement agréable qui conserve les traces du défunt et permet aux familles de commencer le travail de deuil et de mémoire.

Les travaux ont commencé le 13 septembre dernier selon un cahier des charges très précis. Le marché lancé le 23 juin 2010 a été attribué au terme de la procédure à l'entreprise OGF Roblot qui a présenté la meilleure offre pour la partie funéraire et à l'association C'Mieu pour la réalisation paysagère.

Cet espace de dispersion des cendres est représenté par une surface principalement végétale formée de galets de dispersion, bordée de massifs de fleurs, d'arbustes, d'un mur végétal autour de l'espace cinéraire et agrémentée de supports structurés en granit rose qui s'intègrent dans l'espace paysager représentant les Ailes de la Mémoire, un banc, une table de cérémonie, ainsi qu'une stèle évoquant la « Flamme du souvenir ».

Les familles pourront s'y recueillir dignement.



## LE MARIAGE À L'HONNEUR POUR LA SAINT VALENTIN

La commune de Biot souhaite mettre à l'honneur les personnes ayant fêté en 2010 ou allant fêter en 2011 leur 40, 45, 50, 55, 60, 65 ans de mariage.

Une cérémonie conviviale aura lieu, en présence du Maire Jean-Pierre Dermit, Sylvie Santagata 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée à la population, au personnel et à la vie associative, Nicole Petrelli adjointe au Maire, déléguée aux Finances, au CCAS et à la santé publique, et l'ensemble du Conseil Municipal dans la Salle des Mariages, le 14 février 2011.

Merci de bien vouloir prendre contact pour inscription avec le service État Civil du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption.

Mairie Principale : 04 92 91 55 81 / 04 92 91 55 82

Mairie Annexe : 04 92 90 49 10

Fournir :

- Livret de famille ou acte de mariage
- CNI
- Justificatif de domicile

## RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

Attendre un enfant alors que le couple n'est pas uni par les liens du mariage, oblige les parents à effectuer quelques démarches administratives.

Dans l'intérêt de l'enfant à naître, il est conseillé de le reconnaître avant sa naissance. L'acte de reconnaissance de l'enfant détermine la filiation entre l'enfant et ses parents lorsqu'ils ne sont pas mariés ensemble. Il ouvre droit, pour le père, à l'exercice conjoint de l'autorité parentale, pour autant que l'enfant soit reconnu avant qu'il n'ait atteint l'âge de un an. L'acte de reconnaissance prénatal, individuel ou conjoint, doit obligatoirement être remis à l'officier de l'état civil qui enregistre la naissance de l'enfant.

L'enfant peut être reconnu par un seul de ses parents sans l'accord de l'autre. L'acte de reconnaissance peut s'établir dans n'importe quelle mairie avant naissance ou après naissance.

Dans le cas de la reconnaissance post-natale, l'officier de l'état civil du lieu de naissance de l'enfant a obligation d'aviser l'autre parent de la reconnaissance effectuée.

### Pièce à fournir : une pièce d'identité

La reconnaissance n'a plus d'effet direct sur le nom de l'enfant.

- En cas de filiation simple : l'enfant porte le nom de son seul parent.
- En cas de filiation établie à l'égard des deux parents avant la naissance et au moment même de la déclaration de naissance (ou par la suite simultanément) les parents choisissent le nom de famille qui lui est dévolu à savoir soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre qu'ils auront choisi.

En l'absence de déclaration conjointe à l'officier de l'état civil mentionnant le choix du nom de l'enfant, l'enfant prend le nom de celui de ses parents à l'égard duquel sa filiation est établie en premier lieu et le nom de son père si sa filiation est établie simultanément à l'égard de l'un et de l'autre.

## NATURALISATION PAR DÉCRET

Les demandes d'acquisition de la nationalité française par décret pour tout le département des Alpes-Maritimes doivent être directement déposées en Préfecture. Pour simplifier leur démarche de dépôt de dossier, les usagers doivent s'inscrire à un rendez-vous sur le site Internet de la Préfecture : [www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Renseignements :

Service Population et Citoyenneté

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Mairie Principale, route de Valbonne : 04 92 91 55 81

Mairie Annexe, avenue Roumanille : 04 92 90 49 10

➔ PLUS D'INFOS SUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



## LÉGALISATION DE SIGNATURE

Pour faire légaliser sa signature, il convient de se présenter à la mairie de son domicile, muni :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile (téléphone, EDF, impôts...)
- de la demande de l'organisme qui sollicite cette procédure
- du document à signer par-devant le fonctionnaire délégué

Les agents publics ne peuvent légaliser la signature d'un administré sur des documents écrits en langue étrangère ou portant atteinte à un tiers.

Coût : gratuit



**Sylvie SANTAGATA**

1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Déléguée au Personnel, à la Population et à la Vie Associative

Conseillère Générale Suppléante

[sylvie.santagata@biot.fr](mailto:sylvie.santagata@biot.fr)



# CARNET

## NAISSANCES

Aurore PARENTI, née le 27 août 2010  
 Lilou, Nastasia, Camille SPERRY, née le 2 septembre 2010  
 Antonin FORE, né le 13 septembre 2010  
 Nina AMSELLI, née le 20 septembre 2010  
 Emyline WIEST, née le 04 octobre 2010  
 Kélian BONINO, né le 11 octobre 2010  
 Angèle DOMEREGO, née le 14 octobre 2010  
 Vincent THEVENIN, né le 17 octobre 2010  
 Marin, Edgar, Pierre MUS, né le 21 octobre 2010  
 Johanna, Lucie JAUFFRINEAU, née le 29 octobre 2010  
 Noelia CANDELA, née le 4 novembre 2010  
 Sacha CRESTE, né le 9 novembre 2010  
 Lisa, Marie FERREIRA ALBERTO, née le 16 novembre 2010  
 Timéo DE CARVALHO – JOSPIN, né le 17 novembre 2010  
 Lizia, Amandine, Stéphanie DEZITTER, née le 18 novembre 2010  
 Tyron BEDEL, né le 30 novembre 2010

## MARIAGES

Nadia GUIDO avec Alain MANNUCCI, le 4 septembre 2010  
 Laetitia HONORÉ avec Michel FOUNDOTOS, le 11 septembre 2010  
 Stéphanie DOTTA avec Stéphane GLANGEAUD, le 9 octobre 2010  
 Christelle LAURENT avec Nicolas MINASSIANS TAZEY KANDY, le 16 octobre 2010  
 Béatrice PISACANE avec Jean-François CANAC, le 27 novembre 2010

## DÉCÈS

Germaine SCARAMPI, épouse PETIT, décédée le 17 avril 2010  
 Jeanine GHERA née DUTTO, décédée le 20 septembre 2010  
 Aline COLAONE-PRÉVOST, décédée le 26 septembre 2010  
 Romolo RANISE, décédé le 6 octobre 2010  
 Madeleine RIGAUD, décédée le 13 octobre 2010  
 Constance DEVAUX, née OTTO-LOYAS, décédée le 14 octobre 2010  
 Robert LINTINGRE, décédé le 29 octobre 2010  
 Guiseppe SABA, décédé le 2 novembre 2010  
 Gino FRACCAROLI, décédé le 3 novembre 2010  
 Gavino PELLEGRINO, décédé le 24 novembre 2010  
 Pierre OPERTO, décédé le 13 décembre 2010  
 Paul MAGRO, décédé le 14 décembre 2010



## HOMMAGE À PAUL MAGRO

Un jour seulement après le décès de Pierre OPERTO, une triste disparition prive une nouvelle fois notre ville d'un grand homme.

Paul MAGRO, lieutenant des corps de sapeurs pompiers de Biot nous a quitté mardi 14 décembre, à l'âge de 74 ans, des suites d'une longue maladie.

Né le 28 janvier 1936 à Tunis, c'est avec passion que ce soldat du feu a mené sa carrière au Centre d'Incendie et de Secours de Biot. Il a d'ailleurs contribué à la création du premier corps de sapeurs pompiers volontaires à Biot, à la suite des terribles incendies de 1969 et 1970. Il rejoint la caserne de la commune le 1<sup>er</sup> février 1971 puis prend la responsabilité du centre en 1974 où il ne cesse de s'investir.

Le samedi 11 décembre dernier, alors que Paul Magro était encore parmi nous, la Ville de Biot avec l'approbation du colonel Bautheac, Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours, a voulu rendre hommage à son investissement exemplaire en donnant son nom au Centre d'Incendie et de Secours biotois.



Ces médailles d'Honneur du Travail, décernées par le Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, récompensent l'ancienneté des services effectués chez un ou plusieurs employeurs par toute personne salariée, dans le cadre de ses activités professionnelles.

## REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Jeudi 9 décembre 2010, en présence du Conseil Municipal, Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, a eu le plaisir de remettre les médailles d'Honneur du Travail ainsi que les diplômés à :

### Médaille de Vermeil (30 ans)

- Madame Angèle Dumery – Agent de cuisine, ADAPEI-AM à Nice
- Monsieur Bruno Adamini – Employé de Banque, banque Palatine à Paris

### Médaille d'Argent (20 ans)

- Monsieur Jacques Dalmasso – Plombier, hôtel du Cap Eden Roc à Antibes

# NOUVEAU À BIOT

## CAMPENON BERNARD CÔTE D'AZUR

Le 18 novembre 2010, l'Entreprise Campenon Bernard Côte d'Azur, filiale de Vinci Construction France a inauguré son nouveau siège social, situé à l'Espace Saint Philippe – 200 avenue de Roumanille à Biot.

Campenon Bernard Côte d'Azur construit des ouvrages tels que des logements, des salles de spectacles (Nikaia à Nice), des médiathèque (Antibes), des complexes sportifs, des lycées et des collèges (Antibes / Cagnes-sur-Mer), des résidences de tourisme (Oceanus-Appart City à Antibes) et des gendarmeries (Peymeinade, Menton). L'entreprise réalise également des rénovations / réhabilitations (330 logements à la Zaïne) aussi bien en gros oeuvre en corps d'état séparés qu'en entreprise générale.

**CAMPENON BERNARD CÔTE D'AZUR**  
**04 97 21 40 21**

## OSTEO BIOT

Nicolas Vegezzi et Alan Lhostis, diplômés de l'école supérieure d'ostéopathie et de biomécanique appliquée et membres de l'Association Française d'Ostéopathie ont ouvert les portes de leur cabinet d'ostéopathie au centre commercial Biot 3000 au 495, route de la mer.

L'ostéopathie peut s'adresser à toute personne présentant des douleurs mécaniques. Il s'agit de douleurs survenant lors d'un mouvement ou d'une position de la vie quotidienne, professionnelle ou sportive d'un individu. Le plus souvent ce sont donc les douleurs de dos, douleurs de cou, entorses, tendinites.

Consultation au cabinet/domicile  
 sur rendez-vous

Du lundi au samedi de 7h30 à 21h

Nicolas Vegezzi : 06 16 80 78 07

Alan Lhostis : 06 26 56 37 76

## HOLISTIC MAYA

Lesley Anderson est spécialisée dans « Les Techniques Arvigo des Thérapie Abdominal des Mayas », (ancienne technique traditionnelle pratiquée par les guérisseurs de la civilisation Maya). Seule praticienne certifiée, elle possède son cabinet privé à Biot.

Ces techniques sont reconnues bénéfiques pour de nombreux problèmes liés à la digestion, à la correction du positionnement de l'utérus chez la femme et à la prévention et au traitement l'hypertrophie prostatique bénigne chez l'homme. Elle soulage les congestions et les blocages, avec pour effet l'amélioration de la circulation sanguine et lymphatique, du « Qi », et du système nerveux relatif à l'abdomen et au sacrum. La technique prend aussi en compte les causes physiologiques à l'origine de ces blocages et permet à la personne de se prendre en charge elle-même afin de mieux maîtriser cet aspect de sa santé.

Pour plus d'information :

[www.holisticmaya.com](http://www.holisticmaya.com)

Email : [lesleyanderson@holisticmaya.fr](mailto:lesleyanderson@holisticmaya.fr)

Tél. : 06 16 51 03 07



## ACTM

La société ACTM, spécialisée en peinture et décoration, propose depuis le 16 juillet dernier sur devis gratuit, ses services pour tout type de travaux d'intérieur (montage de cuisine, pose de parquet et carrelage...).

**ACTM**

[a.c.t.m@hotmail.fr](mailto:a.c.t.m@hotmail.fr)

**06 22 15 46 44**

## SARL ALVAP : SERVICES À LA PERSONNE

SARL ALVAP est une société multilingue qui vous propose une aide personnalisée à domicile dans les Alpes-Maritimes. Que vos projets soient de court, moyen ou long terme, ALVAP offre la souplesse nécessaire pour adapter l'offre de services à vos besoins individuels et familiaux entretien de la maison et travaux ménagers, livraison à domicile des courses, repassage et pressing, préparation des repas à domicile, petits travaux, maintenance et entretien de votre résidence, etc.

Pour tout renseignement :

[www.alvap.fr](http://www.alvap.fr)

Chantal : 06 67 87 60 09

ou Keren : 06 98 93 80 80



## DANS VOTRE QUARTIER

Lucienne Santini et Marcel Forano, unis le 23 septembre 1950, ont rendu un hommage à l'Amour en célébrant en 2010 leur 60 ans de mariage. La famille Forano est une très ancienne famille biotoise habitant le chemin de Saint-Julien depuis plus de quarante ans. Toutes nos félicitations !



## PETITES ANNONCES

### ACHATS - VENTE

Vends une table pour 6 personnes avec six chaises, ensemble en chêne clair, au prix de 200 euros.  
Tél. : 06 62 43 73 06 – 04 93 65 73 06

Cause déménagement, vends meubles de maison (commode, chambre à coucher, table, chaises etc), le tout en très bon état et à petits prix.  
Tél. 06 58 04 58 54

Vends lave-linge Laden 5 kg, 2 ans, peu servi, 220 euros.  
Tél. : 04 93 65 51 70

Vends une attache remorque Mitsubishi L200, année 2004, 200 euros.  
Tél. : 06 65 03 81 64

Vends divers articles d'équipement et manteaux bébé d'occasion : édredon brodé petit ours de marque Sauthon, et panier assorti (diamètre 29 cm), tapis d'éveil musical Tiny Love, arche d'éveil Tiny Love, Couffin Natalys, jeu d'éveil bébé, panier (35 cm en diamètre) pour les affaires de bébé, chaise ours, poussette Jane 3 roues, harnais de sécurité multifonctions "Bébé d'abord" neuf, beau manteau bleu marine garçon 18 mois neuf, manteau très doux pour fille blanc/rose (tacheté léopard) et réversible (intérieur rose uni), beau manteau rose de la marque "La Petite Ours de Miniman" pour fille de 24 mois.  
Tél. : 06 09 56 65 72

Vends 8 très belles chaises en fer forgé, assise large (galette de chaise rouge façon tapisserie). Très bon état. 110 euros la chaise. Visuel sur demande par mail.  
Tél. : 06 61 51 76 01

### DIVERS

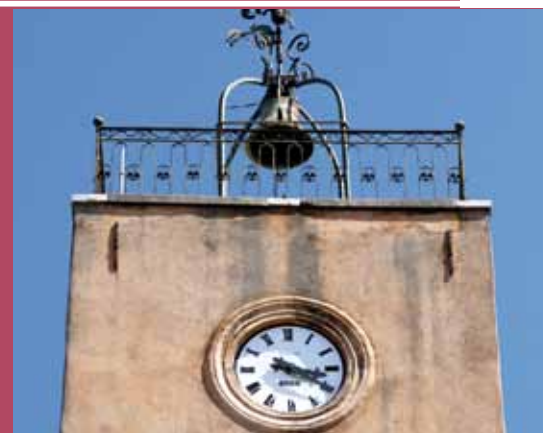
Cherche 2P sur Biot avec petit jardin ou balcon.  
Tél. : 06 72 62 54 22

## Changement de coordonnées GDF SUEZ

De grands changements ont affecté le marché de l'énergie en France depuis quelques années : séparation des activités commerciales et de distribution des deux acteurs historiques EDF et Gaz de France, ouverture du marché de l'énergie à la concurrence et la fusion de Gaz de France avec Suez pour donner naissance à GDF SUEZ. Afin de mieux se repérer dans ce nouveau paysage énergétique, voici un rappel des contacts utiles :

- Urgence Sécurité Gaz : appeler le GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Raccordement au Gaz Naturel : appeler le GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)
- Gaz de France DolceVita : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou [www.dolcevita.gazdefrance.fr](http://www.dolcevita.gazdefrance.fr)

**Vous retrouverez la liste des autres fournisseurs de gaz naturel et d'électricité présents à Biot sur le site de la Commission de Régulation de l'Énergie [www.cre.fr](http://www.cre.fr)**



## PAROISSE DE BIOT

### Horaires des messes

Samedi : 18h.

Jours de fêtes : 11h.

En semaine : mercredi, 12h15.

### Mois de Janvier

Mardi 11 : début du parcours Alpha (12h15 13h45), Centre Pastoral Paul VI à Sophia.

Jeudi 13 : début du parcours Alpha (14h à 16h) à Valbonne, Maison Paroissiale.

Samedi 15 : rencontre avec M. Martin Gray, à 15h, église de Biot.

Mardi 18 : rencontre inter religieuse à 20h à Sophia.

Dimanche 23 : messe Gospel à 11h à Sophia, messe des familles et 16h concert Gospel en l'église de Biot.

### Mois de février

Mercredi 2 : chandeleur.

Vendredi 4, samedi 5 : week-end Cana (couples).

Dimanche 13 : messe des malades à Sophia (11h).

Et messe des familles

### Mois de mars

Vendredi 11 et samedi 12 : week-end Alpha (Sophia)

Dimanche 13 : messe des familles

Mercredi 16 : messe et imposition des Cendres à Biot (12h15) et à Sophia (18h30)

Samedi 26 dimanche 27 : week-end Emmaüs à Sophia.

**Permanences d'accueil à l'église de Biot (sacristie) pour les baptêmes et les mariages, place de l'Eglise, chaque mercredi de 15h à 19h.**

Tél: 04 93 65 00 85 - [www.ndsagesse.com](http://www.ndsagesse.com)

## NUMÉROS UTILES

### MAIRIE DE BIOT STANDARD

04 92 91 55 80

Fax : 04 93 65 18 09

du lundi au vendredi  
9h à 17h non stop

### MAIRIE ANNEXE STANDARD

04 92 90 49 10

Fax : 04 92 90 93 79

du lundi au vendredi  
9h à 17h non stop

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 90

04 92 91 55 91

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
[dgs@biot.fr](mailto:dgs@biot.fr)

### RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 84/85/86

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
[drh@biot.fr](mailto:drh@biot.fr)

### CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
[cabinet-maire@biot.fr](mailto:cabinet-maire@biot.fr)

### FINANCES

04 92 91 55 94

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 18h  
[finances@biot.fr](mailto:finances@biot.fr)

### CCAS

04 92 91 59 70

[ccas@biot.fr](mailto:ccas@biot.fr)

### LOGEMENT EMPLOI

04 92 91 59 75

[vie-sociale@biot.fr](mailto:vie-sociale@biot.fr)

### MISSION LOCALE

04 92 91 79 74

### AVIE

04 93 65 29 88

### ASSISTANTE SOCIALE

04 92 91 59 79

### PETITE ENFANCE

04 92 91 59 72

[petiteenfance@biot.fr](mailto:petiteenfance@biot.fr)

### COMMUNICATION

04 92 91 55 74

[infos@biot.fr](mailto:infos@biot.fr)

### JEUNESSE ET SPORT

04 92 38 17 90 /92

[jeunesse@biot.fr](mailto:jeunesse@biot.fr)

### ESPACE DES ARTS

04 93 65 07 02

Fax : 04 93 65 73 77

du lundi au vendredi 9h – 19h

Un samedi sur deux 9h – 14h

Fermé pendant les vacances scolaires  
[eac@biot.fr](mailto:eac@biot.fr)

### CULTURE ET EVENEMENTIEL

04 93 65 78 08

[culture@biot.fr](mailto:culture@biot.fr)

### BIBLIOTHÈQUE GEORGE SAND

Place de l'Eglise 06410 BIOT

Mardi : 9h30 – 12h et 15h – 18h30

Mercredi : 9h30 – 18h

Samedi : 9h30 – 12h et 14h – 18h

04 93 65 57 99 (tél/fax)

[bibliotheques@biot.fr](mailto:bibliotheques@biot.fr)

### BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPÉRY

40, avenue St Philippe 06410 BIOT

Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h30 – 18h30

Mercredi : 9h30 – 18h30

Samedi : 9h30 – 12h30

04 93 65 24 54 (tél)

### ESPACE MULTIMÉDIA

04 93 74 58 69

[espacemultimedia@biot.fr](mailto:espacemultimedia@biot.fr)

### SERVICE ACCUEIL DES HABITANTS ET VIE CIVILE

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

04 92 91 55 81

[etat-civil@biot.fr](mailto:etat-civil@biot.fr)

### TOURISME, DEV ECONOMIQUE, EMPLOI, COMMERCE, ARTISANAT, FISAC

04 93 65 78 00

Fax : 04 93 65 78 04

[tourisme@biot.fr](mailto:tourisme@biot.fr)

### SERVICES TECHNIQUES

04 93 65 12 21

[techniques@biot.fr](mailto:techniques@biot.fr)

### URBANISME

04 93 65 78 89

[urbanisme@biot.fr](mailto:urbanisme@biot.fr)

### AFFAIRES SCOLAIRES

04 92 91 52 11

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
[affaires-scolaires@biot.fr](mailto:affaires-scolaires@biot.fr)

### SERVICE DES SPORTS

04 92 38 17 90

[sports@biot.fr](mailto:sports@biot.fr)

### GUPII

04 92 90 93 70

[www.biot.fr](http://www.biot.fr)

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

04 92 91 52 13

### CLSH Olivari

04 92 38 07 60

Fax : 04 92 38 17 19

### ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

#### Ecole Olivari

04 92 38 17 17

#### École Saint-Roch

Maternelle : 04 93 65 05 88

Elémentaire : 04 93 65 05 82

#### École Moulin Neuf

Maternelle : 04 93 65 53 24

Primaire : 04 93 65 53 23

#### École Langevin

04 93 65 12 81

#### Collège de l'Eganaude

04 97 23 42 20

#### Collège Niki de Saint Phalle

04 92 91 51 30

#### Collège de la Fontonne

04 93 33 42 65

#### Centre International de Valbonne

04.92.96.52.00

#### Lycée de Valbonne Sophia Antipolis

04 97 97 33 00

### POLICE MUNICIPALE

04 93 65 06 66

Fax : 04 93 65 01 12

[police-municipale@biot.fr](mailto:police-municipale@biot.fr)

### GENDARMERIE

04 93 65 22 40 ou 17

### SAPEURS POMPIERS

Urgences 18

Incendie, Accident 04 93 65 17 18

Fax : 04 93 65 02 24

### URGENCES MÉDICALES 15

### LA POSTE

04 93 65 11 49

# AGENDA



Du 22 octobre 2010 au 27 mars 2011  
Exposition « Le Kitsch » - Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

Jusqu'au 27 janvier 2011  
Exposition « Transparence »  
Office de Tourisme - Entrée libre

Du 2 au 16 février 2011  
Exposition « Année 1960-1970 », à l'Espace des Arts et de la Culture

Jusqu'au 16 mai 2011  
Exposition « HAUT EN COULEUR, les céramiques de Fernand Léger »  
Musée national Fernand Léger

Plus d'informations sur les événements en cours et à venir sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

Tous les mardis  
De 8h à 13h, marché hebdomadaire,  
Centre Historique

Tous les mercredis  
De 13h30 à 16h, permanence de la sécurité sociale, en mairie

Le 3<sup>ème</sup> lundi du mois  
Permanence de l'ADIL 06 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes) au pôle Action Sociale, de 13h30 à 16h.

Mercredi 5 janvier

- Atelier d'écriture Seniors de 14h30 à 16h au CCAS
- Camion « C'est pas sorcier », École Eugène Olivari à Saint Philippe de 14h à 17h

Vendredi 7 janvier

- Cérémonie de présentation des vœux du Maire à la population, Salle des Amandiers à 18h30

Samedi 8 janvier

- Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs », Bibliothèque St Exupéry à 10h
- Projection du film "Opéra d'Azur", Espace des Arts et de la Culture à 16h et 18h

Mardi 11 janvier

- Atelier d'illustration Adultes, Bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30

Mercredi 12 janvier

- Atelier d'écriture Seniors de 14h à 15h30 à la Bibliothèque George Sand



Samedi 15 janvier

- Conférence-débat Martin Gray, Église Sainte Marie-Madeleine à 15h
- Assemblée générale de l'association Arrezzo, salle des Associations à 16h30

Mercredi 19 janvier

- Atelier d'écriture Seniors de 14h30 à 16h au CCAS

Mardi 25 janvier

- Atelier d'illustration Adultes, Bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30

Mercredi 26 janvier

- Atelier d'écriture Seniors de 14h à 15h30 à la Bibliothèque George Sand

Jeudi 27 janvier

- Conseil Municipal, Salle des Associations à 18h

Vendredi 28 janvier

- Inauguration du presbytère à 15h, place de l'église

Samedi 29 janvier

- Permanence du Maire, sans rendez-vous, en mairie de 8h à 12h



Mardi 1<sup>er</sup> février

- Permanence du conseiller de l'espace Infos Énergie, service de l'urbanisme, 700 avenue de jeu de la Baume de 9h30 à 12h30

Mercredi 2 février

- Atelier d'écriture Seniors de 14h30 à 16h au CCAS

Samedi 5 février

- Conférence d'Antoinette Hallé sur la porcelaine en Europe au 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle, salle des Associations à 16h30

Dimanche 6 février

- Fête du Mimosas, Centre Historique à partir de 11h

Mardi 8 février

- Atelier d'illustration Adultes, Bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30

Mercredi 9 février

- Atelier d'écriture Seniors de 14h à 15h30 à la Bibliothèque George Sand

Samedi 12 février

- 38<sup>ème</sup> Tour Méditerranéen Cycliste Professionnel - Arrivée de l'avant-dernière étape
- Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs », Bibliothèque St Exupéry à 10h

Dimanche 13 février

- 38<sup>ème</sup> Tour Méditerranéen Cycliste Professionnel - Départ de l'étape finale



Mardi 15 février

- Atelier d'illustration Adultes à la Bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30

Mercredi 16 février

- Atelier d'écriture Seniors de 14h30 à 16h au CCAS

Samedi 19 février

- Assemblée générale du Musée de Biot, salle des Associations à 15h

Lundi 21 février

- Atelier pédagogique, musée Fernand Léger de 10h à 12h et de 14h à 16h

Mercredi 23 février

- Atelier d'écriture Seniors de 14h à 15h30 à la Bibliothèque George Sand
- Atelier pédagogique au musée Fernand Léger de 10h à 12h et de 14h à 16h

Jeudi 24 février

- Atelier pédagogique au musée Fernand Léger de 10h à 12h et 14h à 16h

Vendredi 25 février

- Atelier pédagogique au musée Fernand Léger de 10h à 12h et de 14h à 16h

Mardi 7 mars

- Réunion publique d'information sur les ravageurs de palmiers, salle des Associations à 18h30

Mercredi 9 mars

- Atelier d'écriture Seniors de 14h30 à 16h au CCAS

Mardi 8 mars

- Atelier d'illustration Adultes, Bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30

Samedi 12 mars

- Arrivée d'étape du tour cycliste Paris-Nice
- Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs » à la Bibliothèque St Exupéry à 10h

Mercredi 16 mars

- Atelier d'écriture Seniors de 14h à 15h30 à la Bibliothèque George Sand

Samedi 19 mars

- Conférence de Marc Boiron sur Nice, les murailles, le château, salle des Associations à 16h30

Mardi 22 mars

- Atelier d'illustration Adultes, Bibliothèque George Sand de 19h30 à 22h30
- Conseil Municipal, Salle des Associations à 18h



Mercredi 23 mars

- Atelier d'écriture Seniors de 14h30 à 16h au CCAS

Vendredi 25, samedi 26, dimanche 27 mars

- Biot et les Templiers 2011 « L'Artisanat au Moyen Âge » au Centre Historique

Mercredi 30 mars

- Atelier d'écriture Seniors de 14h à 15h30 à la Bibliothèque George Sand

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



## LES RENDEZ-VOUS DU CINÉMA

à l'Espace des Arts et de la Culture  
Vendredi 14 janvier à 18h



"Moi, Moche et Méchant"

Dans un charmant quartier résidentiel délimité par des clôtures de bois blanc et orné de rosiers fleurissants se dresse une bâtisse noire entourée d'une pelouse en friche. Cette façade sinistre cache un secret : Gru, un méchant vilain, entouré d'une myriade de sous-fifres et armé jusqu'aux dents, qui, à l'insu du voisinage, complot le plus gros casse de tous les temps : voler la lune (Oui, la lune !)...

Jusqu'au jour où il tombe nez à nez avec trois petites orphelines qui voient en lui quelqu'un de tout à fait différent : un papa.

Vendredi 14 janvier à 20h30



"Les petits mouchoirs"

À la suite d'un événement bouleversant, une bande de copains décide, malgré tout, de partir en vacances au bord de la mer comme chaque année. Leur amitié, leurs certitudes, leur culpabilité, leurs amours en seront ébranlées. Ils vont enfin devoir lever les "petits mouchoirs" qu'ils ont posés sur leurs secrets et leurs mensonges.

Vendredi 28 janvier à 18h



"Raiponce"

Lorsque Flynn Rider, le bandit le plus recherché du royaume, se réfugie dans une mystérieuse tour, il se retrouve pris en otage par Raiponce, une belle et téméraire jeune fille à l'impressionnante chevelure de 20 mètres de long, gardée prisonnière par Mère Gothel. L'étonnante geôlière de Flynn cherche un moyen de sortir de cette tour où elle est enfermée depuis des années. Elle passe alors un accord avec le séduisant brigand...

Vendredi 28 janvier à 20h30



"Harry Potter: les reliques de la mort partie 1"

Le pouvoir de Voldemort s'étend. Celui-ci contrôle maintenant le Ministère de la Magie et Poudlard. Harry, Ron et Hermione décident de terminer le travail commencé par Dumbledore, et de retrouver les derniers Horcruxes pour vaincre le Seigneur des Ténèbres. Mais il reste bien peu d'espoir aux trois sorciers, qui doivent réussir à tout prix.

La Ville de Biot présente



# BIOT 2011

et les **Templiers**

25, 26, 27 mars

[www.biot.fr](http://www.biot.fr)